



PCAET

Plan Climat Air Energie Territorial

Phase 3 : Plan d'actions

Communauté de communes

Vendée Sèvre Autise

25 rue de la Gare - Oulmes

85420 RIVES-D'AUTISE

Tél : 02.51.50.48.80

Avec le soutien financier et technique de :



Table des matières

Introduction	4
1.1. Rappel du projet	4
1.2. Construction du programme d’actions	4
1.3. Processus de validation du programme d’actions	5
2. Programme d’actions	6
2.1. Synthèse du programme d’actions	6
2.2. Effets des actions vis-à-vis des objectifs	9
2.3. Effets sur le territoire	9
3. Dispositif de suivi et d’évaluation	10
3.1. Indicateurs de suivi	10
3.2. Tableau de bord	10
3.3. Dispositif d’animation et de pilotage	10
3.4. Evaluation à mi-parcours	10
4. Annexe	11

Table des figures

<i>Figure 1 : acteurs participants aux soirées d’ateliers thématiques du PCAET</i>	4
<i>Figure 2 : effet prévisionnel du programme d’actions</i>	9

Introduction

1.1. Rappel du projet

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 identifie les intercommunalités comme coordinatrices de la transition énergétique, afin de respecter l’objectif de limiter à moins de 2°C le réchauffement maximal de notre planète, fixé lors de la COP21. Cette loi précise que les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ont l’obligation de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), établi pour une durée de 6 ans. Même si la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise n’entre pas dans le champ d’application de cette réglementation, la collectivité a fait le choix de s’engager dans la réalisation d’un PCAET, par délibération du 11 mars 2019.

Le PCAET est un projet territorial stratégique et opérationnel, qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et la pollution de l’air, ainsi que l’adaptation du territoire au changement climatique. L’objectif global est de mobiliser les acteurs du territoire (citoyens, associations, entreprises, collectivités, partenaires institutionnels, ...) autour des problématiques du climat, de l’air et de l’énergie, afin de les rendre pilotes et/ou partenaires d’actions permettant de répondre aux finalités du PCAET.

Après avoir réalisé un diagnostic, puis une stratégie territoriale, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a poursuivi le projet en élaborant un programme d’actions, en lien avec les acteurs du territoire.

1.2. Construction du programme d’actions

Le plan d’actions a été élaboré en lien avec la stratégie, composée de cinq axes stratégiques structurants et d’un axe stratégique transversal. De plus, une concertation spécifique à la construction du programme d’actions a été réalisée avec les acteurs du territoire. Dans le cadre de cette concertation, plusieurs types d’échanges ont été organisés :

- Deux soirées d’ateliers thématiques, les 10 décembre 2019 et 13 janvier 2020, ayant réuni plus de 60 personnes différentes ;
- Deux ateliers de concertation spécifiques sur le volet agricole, les 10 janvier et 7 février 2020, réalisés en partenariat avec la Chambre d’Agriculture ;
- Des échanges bilatéraux complémentaires avec les acteurs partenaires.



Figure 1 : acteurs participants aux soirées d’ateliers thématiques du PCAET

1.3. Processus de validation du programme d’actions

Une première version d’un programme d’actions a été proposée aux acteurs du territoire partenaires du projet, lors d’un Comité Technique (COTECH) qui s’est déroulé le 18 février 2020. Puis, après avoir été modifiée et retravaillée à la suite des remarques des membres du COTECH, cette première version de programme d’actions a été présentée lors d’un Comité de Pilotage (COFIL) qui s’est déroulé le 2 mars 2020. Après ces deux instances, le Conseil communautaire a approuvé un « avant-projet » de PCAET par la délibération n°2020CC_03_09 en date du 9 mars 2020, puisque le programme d’actions n’était pas encore finalisé.

L’année 2020 a été ponctuée par le renouvellement de la gouvernance de la Communauté de Communes, ainsi que par la crise sanitaire du COVID-19. Ainsi, ce n’est qu’en fin d’année 2020, que les élus de la commission « Santé, Climat et Mobilité » et du groupe de travail « Climat » ont pu finaliser le programme d’actions et prioriser les actions à mener sur le territoire. Ainsi, le programme d’actions finalisé a pu être proposé aux membres du COFIL le 18 mars 2021. Enfin, le Conseil communautaire a approuvé par la délibération n°2021CC_04_56 en date du 13 avril 2021 le projet de PCAET proposé, comprenant notamment un programme d’actions et un dispositif de suivi.

Ce rapport présente dans un premier temps les 53 fiches actions, puis dans un second temps le dispositif de suivi qui sera mis en œuvre durant les six prochaines années.

2. Programme d'actions

2.1. Synthèse du programme d'actions

Axe 1 : Devenir un territoire à énergie positive	
Orientation stratégique	Nom de l'action
Développer une mobilité propre et durable	1 Développer le covoiturage et le télétravail
	2 Développer les transports en commun
	3 Développer l'utilisation de motorisations alternatives (GNV, électricité, hydrogène)
	4 Développer les mobilités actives
Réduire la consommation énergétique de l'habitat	5 Accentuer la rénovation des habitations avec un renforcement de l'OPAH
	6 Accompagner l'autorénovation
	7 Sensibiliser les habitants sur les écogestes
	8 Favoriser le remplacement des cheminées à foyer ouvert par des foyers fermés performants
Réduire la consommation énergétique des entreprises tertiaires et industrielles, ainsi que des collectivités	9 Accompagner les entreprises aux économies d'énergie avec le programme PEP'S
	10 Mener des actions de rénovation des bâtiments publics avec le PILE
	11 Accompagner les acteurs du tourisme vers une démarche éco-responsable
	12 Accompagner les artisans à la mise en place d'actions, via la charte Eco-Défi
Développer des filières de production d'énergie renouvelable et accompagner les projets	13 Favoriser la création de structures locales pour les projets d'énergie renouvelable
	14 Implanter des ombrières photovoltaïques sur les parkings des entreprises et collectivités
	15 Accompagner les entreprises à la réalisation de projets d'énergie renouvelable
	16 Accompagner le développement de la filière éolienne par un schéma directeur éolien
	17 Faire évoluer les règles d'aménagement locales pour développer les projets ENR
	18 Etudier l'opportunité de production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics
	19 Développer le photovoltaïque sur les hangars agricoles
	20 Développer le photovoltaïque sur les réserves de substitution
Développer les réseaux de chaleur	21 Identifier les opportunités de développement des réseaux de chaleur
Développer les réseaux d'électricité et de gaz	22 Mettre en place un projet de méthanation et/ou de production d'hydrogène

Axe 2 : Limiter le changement climatique	
<i>Orientation stratégique</i>	<i>Nom de l'action</i>
Améliorer la séquestration carbone des prairies et préserver l'élevage	23 Proposer aux agriculteurs la réalisation d'un diagnostic environnemental
	24 Développer les légumineuses
Améliorer le bilan carbone des cultures	25 Développer les pratiques agricoles qui favorisent le stockage du carbone
Mieux connaître et développer les autres méthodes de captation carbone	26 Affiner le calcul de séquestration carbone
	27 Favoriser la plantation d'arbres et la gestion durable des espaces boisés
	28 Favoriser le potentiel de captation carbone des zones humides
Proposer des solutions de compensation carbone	29 Participer à une dynamique de coopérative carbone

Axe 3 : Lutter contre la pollution de l'air	
<i>Orientation stratégique</i>	<i>Nom de l'action</i>
Lutter contre la pollution de l'air intérieur	30 Communiquer et sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur et extérieur
Lutter contre la pollution de l'air extérieur	
Améliorer la connaissance de l'exposition à certains polluants (pesticides, radon, ...)	31 Lutter contre le brûlage des déchets verts
	32 Renforcer la connaissance des sources d'émissions de polluants
	33 Mettre en place des appareils de mesure de la qualité de l'air intérieur et extérieur
	34 Mener une campagne de sensibilisation sur le radon auprès des habitants

Axe 4 : Favoriser une économie durable, locale et circulaire	
<i>Orientation stratégique</i>	<i>Nom de l'action</i>
Développer l'approvisionnement en produits locaux	35 Lancer un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
	36 Développer l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)
Réduire les déchets et le gaspillage	37 Créer une plateforme de location d'appareils (petits travaux, électroménager, ...)
	38 Développer la réutilisation, la réparation et l'achat de produits d'occasion
	39 Tendre vers le zéro déchet et améliorer la valorisation de la matière organique
	40 Accompagner les entreprises à la réduction de leurs déchets
	41 Promouvoir la réparation et le service de proximité avec le dispositif Répar'Acteur
Favoriser l'utilisation d'écomatériaux	42 Former les artisans à l'utilisation d'éco-matériaux

Axe 5 : s'adapter au changement climatique	
<i>Orientation stratégique</i>	<i>Nom de l'action</i>
Adapter les habitations au changement climatique	43 Accompagner les propriétaires dans la mise en place de solutions de confort thermique
Prévenir les conséquences potentielles sur la santé	44 Mieux connaître les conséquences du changement climatique sur la santé et sensibiliser
Préserver la biodiversité et les milieux naturels	45 Identifier et protéger les milieux et écosystèmes fragiles
	46 Contribuer au programme de restauration des cours d'eau
Adapter le secteur agricole	47 Mettre en place un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
Adapter le secteur touristique	
Améliorer la gestion de la ressource en eau	
Anticiper les crues et inondations	48 S'assurer du bon état des systèmes de protection des inondations
	49 Vérifier la résilience des biens et des personnes face aux inondations

Axe 6 : Communiquer et promouvoir les initiatives	
<i>Orientation stratégique</i>	<i>Nom de l'action</i>
Sans orientation	50 Communiquer vers le grand public sur les actions menées par les agriculteurs
Sans orientation	51 Valoriser les initiatives remarquables lors de la remise des trophées annuelle
Sans orientation	52 Valoriser les autres actions menées dans le PCAET
Sans orientation	53 Animer, suivre et évaluer le PCAET

Les 53 actions du PCAET sont déclinées sous forme de fiches détaillées (contexte de l'action, partenaires, objectifs, etc.). Ces 53 fiches sont disponibles en annexe.

2.2. Effets des actions vis-à-vis des objectifs

Les 53 actions du PCAET permettront d’atteindre partiellement les objectifs fixés dans la stratégie territoriale :

	Objectifs fixé dans le cadre de la stratégie <i>A l’horizon 2026</i>	Effet prévisionnel du programme d’actions <i>A l’horizon 2026</i>
Réduction des consommations énergétiques	452 GWh	471,2 GWh
Production d’énergie renouvelable	313 GWh	313,5 GWh
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	146 kT _{éq} CO ₂	136 kT _{éq} CO ₂
Captation carbone	22 kT _{éq} CO ₂	14 kT _{éq} CO ₂
Réduction des polluants atmosphériques	PM ₁₀ = 101,0 T PM _{2,5} = 50,7 T NO _x = 279,3 T SO ₂ = 8,6 T COV _{NM} = 132,9 T NH ₃ = 497,6 T	PM ₁₀ = 98,9 T PM _{2,5} = 45,1 T NO _x = 291,6 T SO ₂ = 9,3 T COV _{NM} = 129,8 T NH ₃ = 497,7 T

Objectif atteint / Objectif non-atteint

Figure 2 : effet prévisionnel du programme d’actions

Remarque : ces estimations ont été réalisées à partir de l’outil Prosper, mis à disposition des EPCI de Vendée et à partir d’hypothèses de travail. Attention, ces estimations sont basées sur des hypothèses prospectives, qui peuvent manquer de fiabilité.

2.3. Effets sur le territoire

D’après l’outil Transition écologique territoire emploi (TETE) développé par l’ADEME, 350 emplois seraient liés à la mise en œuvre du programme d’actions. La majorité des emplois concernent la rénovation énergétique de l’habitat.

La mise en place des 53 actions du PCAET, impliquant de nombreux partenaires, représente environ 60 millions d’euros injectés localement (sur le territoire ou à proximité) de 2021 à 2026.

3. Dispositif de suivi et d’évaluation

Le dispositif de suivi et d’évaluation du PCAET reposera sur :

- La création d’un à trois indicateurs par action ;
- La création d’un tableau de bord ;
- La mise en place d’un dispositif d’animation et de pilotage ;
- La réalisation d’une évaluation à mi-parcours.

L’action 53 « Animer, suivre et évaluer le PCAET » est dédiée à ce dispositif de suivi et d’évaluation.

3.1. Indicateurs de suivi

Afin de mesurer l’efficacité de la mise en place du programme d’actions, des indicateurs ont été identifiés pour chacune des 53 actions. Ces indicateurs sont précisés sur chaque fiche action (à voir en annexe).

3.2. Tableau de bord

Un tableau de bord a été créé à partir de l’ensemble de ces indicateurs. Cet outil de suivi sera alimenté pendant les six prochaines années, en parallèle de la mise en place des actions. Ce tableau vise à suivre la mise en place des actions par rapport au calendrier défini, ainsi que les budgets alloués pour chaque action.

3.3. Dispositif d’animation et de pilotage

Le PCAET de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise est piloté par le Vice-président en charge de la santé, du climat et de la mobilité. Sous sa présidence, le Comité de Pilotage (COPIL), constitué des maires des communes, de partenaires institutionnels et de membres des services, se réunira au moins une fois par an. Également, le Comité Technique (COTECH) constitué des partenaires du projet, se réunira au moins une fois par an.

3.4. Evaluation à mi-parcours

En 2024, après trois ans de mise en œuvre du PCAET, une évaluation « à mi-parcours » sera réalisée. Cette évaluation devra permettre d’observer la trajectoire pour l’atteinte des objectifs du PCAET ainsi que les moyens mis en œuvre (ressources financières, humaines, ...). Une révision de la stratégie, voir du plan d’actions pourra être envisagée.

4. Annexe

Les 53 fiches actions du PCAET de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise



Action n°1 : Développer le covoiturage et le télétravail

CONTEXTE

Le secteur des transports, représente 32% des consommations énergétiques sur le territoire et 26% des émissions de Gaz à Effet de Serre. Un Schéma Directeur de Déplacements (SDD) a été réalisé. Ce schéma confirme la place prépondérante et incontournable de la voiture individuelle dans les déplacements réalisés. Deux fiches actions sont spécifiquement en lien avec le covoiturage et le télétravail dans ce SDD.

Le développement du télétravail et du covoiturage permettrait de diminuer l'usage de la voiture individuelle. Sur le territoire, une aire de covoiturage a été créée à Benet et une autre est en cours de réalisation à Xanton-Chassenon (lieu-dit La Chicane). Une dynamique de développement du télétravail a été enclenchée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et amplifiée lors de la crise sanitaire de la COVID-19. Plus de 1 500 actifs du territoire de la CCVSA travaillent sur le territoire de la CAN et sont donc concernés par cette dynamique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Identifier et sélectionner l'offre de covoiturage adaptée au besoin (instantané, classique, organisé, etc.)
- 2) Inscrire la pratique du covoiturage sur le long terme via l'animation et la création d'aires de covoiturage (*action déjà engagée*)
- 3) Engager une réflexion sur la création de tiers lieux
- 4) Supprimer une partie des déplacements domicile-travail
 - a. Développer le télétravail
 - b. Créer des espaces de coworking
 - c. Réduire les retours au domicile pour la pause déjeuner
- 5) Faire le lien avec les actions engagées par les territoires voisins
- 6) Communiquer sur les actions engagées par la CCVSA et par les territoires voisins

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • Eviter 24 millions de km annuels, soit environ 1 500 km par an par habitant • 5 000 nouveau covoitureurs / télétravailleurs réguliers • Economies envisagées : 16 GWh/an 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Nombre de trajets réalisés en covoiturage (Nb) ➔ Nombre de télétravailleurs (Nb) ➔ Economies d'énergie estimées et/ou réalisées (GWh/an) 	<p>Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service mobilité)					
Partenaire(s) potentiel(s)	Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), communes, Communauté de Communes de Pays Fontenay-Vendée, Sydev					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	2 000 € d'animation et de communication					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	10 000 € d'installation d'arrêts de covoiturage, de communication, d'aménagement de tiers-lieux De nombreuses actions ont déjà été initiées par des acteurs publics et privés					
Financement de l'action	Contrat Vendée-Territoire, Contrat de ruralité, Sydev Multiples AAP et AMI (ADEME, Région, DREAL) <i>Hypothèse 75% de subventions pour la CCVSA</i>					
Retour d'expérience	CAN : nombreuses actions covoiturage et télétravail CC Aunis Atlantique : autostop organisé Rézo Pouce					



Action n°2 : Développer les transports en commun

CONTEXTE

Le secteur des transports, représente 32% des consommations énergétiques sur le territoire et 26% des émissions de Gaz à Effet de Serre. Un Schéma Directeur de Déplacements (SDD) a été réalisé. Ce schéma confirme la place prépondérante et incontournable de la voiture individuelle dans les déplacements réalisés. Il est nécessaire d'améliorer l'expérience des usagers des transports collectifs afin de favoriser le report modal de la voiture individuelle vers les transports collectifs (ceci est d'autant plus vrai aujourd'hui avec la peur de la Covid-19). Deux fiches actions sont spécifiquement en lien avec le développement des transports en commun, dans ce SDD.

L'offre de transports en commun sur le territoire se limite à deux lignes régionales (LR16 reliant Fontenay-le-Comte à Niort et LR17 reliant Fontenay-le-Comte à La Rochelle), qui possèdent des temps de parcours relativement comparables à ceux de la voiture individuelle. Également, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et le Pays de Fontenay-Vendée (PFV) possèdent chacun leur propre réseau de transports en commun.

De plus, des lignes interurbaines, exploitées par des acteurs privés passent par le territoire de Vendée Sèvre Autise, sans s'y arrêter.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Réaliser un format « test » d'un service de transport à la demande (TAD) vers les points d'arrêts de lignes interurbaines
 - a. Analyser la demande
 - b. Etudier les parcours et définir les points d'arrêt
 - c. Mettre en place un partenariat avec une entreprise ou une association pour ce test
- 2) Favoriser les arrêts sur le territoire de lignes interurbaines exploitées par des acteurs privés
- 3) Rendre les transports en commun plus attractifs
 - a. Améliorer le confort des arrêts de bus
 - b. Réduire les temps de parcours
 - c. Faciliter l'intermodalité des modes actifs aux abords des arrêts de bus

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • Eviter 2 millions de km annuels, soit environ 125 km par an par habitant • 1 000 utilisateurs réguliers de transports en commun • Economies envisagées : 1 GWh/an 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Nombre de trajets réalisés en transports en commun (Nb) ➔ Economies d'énergie estimées et/ou réalisées (GWh/an) 	<ul style="list-style-type: none"> Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service mobilité)					
Partenaire(s) potentiel(s)	CAN, PFV, Région, Sydev					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	20 000€ d'animation, d'amélioration des arrêts et de travaux liés à l'intermodalité aux abords des arrêts					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	1 000 000 € d'investissement et de fonctionnement liés à l'exploitation des lignes (Région, acteurs privés, CCPFV, CAN) (dont frais déjà engagés)					
Financement de l'action	Contrat Vendée-Territoire, Région <i>Hypothèse 75% de subventions pour la CCVSA</i>					
Retour d'expérience	TAD : CC Pays de Saint Gilles, CC Pas de Chantonay, CAN, CA La Roche-sur-Yon					



Action n°3 : Développer l'utilisation de motorisations alternatives (GNV, électricité, hydrogène)

CONTEXTE

Le secteur des transports, représente 32% des consommations énergétiques sur le territoire et 26% des émissions de Gaz à Effet de Serre. Un Schéma Directeur de Déplacements (SDD) a été réalisé. Ce schéma confirme la place prépondérante et incontournable de la voiture individuelle dans les déplacements réalisés, ainsi que la dépendance forte aux énergies fossiles pour ce secteur.

Bien que l'utilisation de véhicules à motorisation diesel et essence soit majoritaire, il existe un fort potentiel de développement de l'utilisation des motorisations alternatives. En effet, différentes motorisations sont disponibles et adaptées aux différents usages, que ce soit pour le transport de personnes ou de marchandises.

Plusieurs acteurs locaux accompagnent les collectivités dans l'acquisition de véhicules à faible émission (Sydev, Département, etc.). Le Sydev peut d'ailleurs réaliser une étude sur le potentiel d'évolution de la carburation des véhicules dans le cadre du projet de PILE (voir action 10).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Accompagner les collectivités à l'acquisition de véhicules à énergie alternative (achat d'une Benne à Ordures Ménagères GNV, achat de véhicules électriques pour les communes et l'intercommunalité, etc.) *(action déjà engagée)*
- 2) Communiquer sur les véhicules à énergie alternative, auprès des particuliers et entreprises
- 3) Inciter à l'achat de véhicule à énergie alternative (véhicule électrique, véhicule GNV, véhicule hydrogène)

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir 600 véhicules à énergie alternative sur le territoire • Economies envisagées : 3 GWh/an 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Nombre de véhicules à énergie alternative (Nb) ➔ Economies d'énergie estimées et/ou réalisées (GWh/an) 	<p>Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service mobilité)					
Partenaire(s) potentiel(s)	Sydev, Département, Région, Sycodem, communes, Vendée GNV (filiale de Vendée Energie), Sydev					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	10 000 € d'animation et de communication					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	300 000 € d'animation et de communication, d'acquisition de véhicules à énergie alternative					
Financement de l'action	Département et région (subvention à l'acquisition de véhicules GNV) Multiples AAP et AMI (ADEME, Etat, Région, DREAL) <i>Hypothèse 75% de subventions pour la CCVSA</i>					
Retour d'expérience	Achat d'une BOM GNV : CC Pays de Mortagne Achat de véhicules électriques et GNV : Sydev – Vendée Energie et sa filiale Vendée GNV					



Action n°4 : Développer les mobilités actives

CONTEXTE

Le secteur des transports, représente 32% des consommations énergétiques sur le territoire et 26% des émissions de Gaz à Effet de Serre. Un Schéma Directeur de Déplacements (SDD) a été réalisé. Ce schéma confirme la place prépondérante et incontournable de la voiture individuelle dans les déplacements réalisés. Pourtant, de nombreux déplacements réalisés en zone rurale sont inférieurs à une distance de 5 kilomètres. Trois fiches actions sont spécifiquement en lien avec le développement des mobilités actives dans ce SDD.

Le territoire compte peu d'aménagements en faveur des modes actifs permettant un usage quotidien. De plus, la RD148 apparaît comme une véritable barrière pour les modes actifs du fait du trafic important et de la vitesse souvent supérieure à 50km/h sur cet axe.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Sécuriser l'usage des modes actifs à travers un plan vélo
- 2) Favoriser l'installation des stationnements vélo
- 3) Développer l'offre vélo pour les touristes
- 4) Communiquer sur les actions réalisées

⚠ Point de vigilance environnementale (Natura 2000) : le développement des mobilités actives peut avoir des impacts négatifs sur le site Natura 2000 « Plaine de Niort nord-ouest ». Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'évaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026

- 6 millions de km annuels évités, soit environ 375 par an par habitant
- 3 000 cyclistes réguliers (trajets loisirs, études, travail, courses)
- Economies envisagées : 4 GWh/an

INDICATEURS DE SUIVI

- ➔ Nombre de cyclistes utilisateurs (Nb de passages par an)
- ➔ Economies d'énergie estimées et/ou réalisées (GWh/an)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Economies d'énergie
Production d'énergie renouvelable
Réduction des émissions de GES
Captation carbone
Amélioration de la qualité de l'air
Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service mobilité)					
Partenaire(s) potentiel(s)	Département, communes, Sydev					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	80 000 € pour la réalisation du plan vélo et pour la réalisation de certaines actions, comme par exemple : installation de stationnements sécurisés, communication, locations VAE, développement de services pour les vélos, etc.					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	900 000 € d'investissement par les acteurs de la voirie (communes, département) pour la réalisation de nouvelles pistes cyclables et de services associés					
Financement de l'action	Contrat Vendée-Territoire, Contrat de ruralité, Sydev Multiples AAP et AMI (ADEME, Région, DREAL) <i>Hypothèse 75% de subventions pour l'animation et la création de pistes cyclables</i>					
Retour d'expérience	Plan Vélo : CAN, Sud Vendée Littoral, Pays des Herbiers Politique vélo : La Roche Agglo					



Action n°5 : Accentuer la rénovation des habitations avec un renforcement de l'OPAH

CONTEXTE

Le secteur résidentiel représente 25% des consommations énergétiques et 10% des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire.

Depuis les années 1990, la Communauté de communes met en œuvre des accompagnements en faveur de l'habitat. Ainsi, depuis 1997, près de 2 000 logements ont bénéficié de conseils et de subventions pour la réalisation de travaux. Depuis 2009, une OPAH a été mise en place sur territoire. Ce dispositif a contribué à intensifier les travaux de rénovation énergétique : en 2019, 68 logements ont bénéficié d'un accompagnement à la rénovation énergétique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Renforcer l'animation de l'OPAH et des aides financières apportées, afin d'intensifier la rénovation énergétique, pour les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, qu'ils soient éligibles (ou non) aux aides financières de l'ANAH (*action déjà engagée*)
- 2) Etudier l'intérêt de mettre en place une PTREH, en partenariat avec le Sydev, afin de financer une partie de l'animation et de compléter les aides attribuées par les autres acteurs financeurs
- 3) Renforcer la communication existante auprès des habitants sur les dispositifs d'aide de l'OPAH (bulletins intercommunaux, flyer OPAH, réseaux sociaux)

⚠ Point de vigilance environnementale : la rénovation énergétique de l'habitat peut avoir des impacts négatifs sur le patrimoine historique et archéologique. Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026

- 540 rénovations performantes d'ici 2026 (étiquette A, B ou C)
- Economies envisagées : 6,5 GWh/an

INDICATEURS DE SUIVI

- ➔ Nb de rénovations performantes (Nb)
- ➔ Economies d'énergie estimées et/ou réalisées (GWh/an)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Economies d'énergie
Production d'énergie renouvelable
Réduction des émissions de GES
Captation carbone
Amélioration de la qualité de l'air
Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service habitat)					
Partenaire(s) potentiel(s)	Sydev, Département, Région, ANAH, CAUE					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	912 000 € Dont environ 100 000 € d'animation Dont environ 800 000 € de subventions					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	36 000 000 € de travaux de rénovation énergétique, financés par les ménages et les autres aides provenant de l'état, de la région, du département					
Financement de l'action	ANAH, Sydev, SARE <i>Hypothèse 50% de subventions pour la CCVSA</i>					
Retour d'expérience	Mise en place d'une PTREH : CC Pays de Fontenay-Vendée					



Action n°6 : Accompagner l'autorénovation

CONTEXTE

Le secteur résidentiel représente 25% des consommations énergétiques et 10% des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire.

Le dispositif d'OPAH mis en place depuis 2009 sur le territoire permet d'apporter un conseil technique et financier à la rénovation de l'habitat, lorsque les travaux sont réalisés par des artisans qualifiés. Cependant, pour les particuliers qui souhaitent rénover par eux-mêmes lors habitation, l'accompagnement technique et financier est davantage limité, voire inexistant.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Identifier les acteurs du territoire dynamiques sur le sujet de l'autorénovation (citoyens, professionnels, associations, etc.)
- 2) Réaliser un benchmarking des solutions d'accompagnement existantes (Twiza, Castor de l'Ouest, Compagnons Bâtitseurs, etc.)
- 3) Organiser une rencontre des acteurs intéressés par ce sujet pour construire ensemble l'action auto-rénovation. Cette rencontre pourrait se faire sous forme d'une visite d'un habitat auto-réhabilité, suivie d'un brainstorming par exemple
- 4) Accompagner la création d'une dynamique locale, qui pourrait être portée par une association locale ou un organisme existant, afin de favoriser l'ARA sur le territoire
- 5) Envisager un retour d'expérience qui permettrait à d'autres territoires de réaliser des actions d'autorénovation

La CCVSA pourrait se positionner en tant de facilitateur dans cette démarche (mise à disposition de salle, communication, échange avec les partenaires, etc.)

⚠ Point de vigilance environnementale : la rénovation énergétique de l'habitat peut avoir des impacts négatifs sur le patrimoine historique et archéologique. Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026

- 60 rénovations performantes d'ici 2026 (étiquette A, B ou C)
- Economies envisagées : 0,7 GWh/an

INDICATEURS DE SUIVI

- ➔ Nb de rénovations performantes (Nb)
- ➔ Economies d'énergie estimées et/ou réalisées (GWh/an)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Economies d'énergie
 Production d'énergie renouvelable
 Réduction des émissions de GES
 Captation carbone
 Amélioration de la qualité de l'air
 Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service habitat)					
Partenaire(s) potentiel(s)	Sydev, Département, PNR Marais poitevin, CAUE, associations locales et/ou spécialisées dans l'autorénovation					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	40 000 € (hypothèse du coût d'accompagnement d'une association spécialisée)					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	1 000 000 € de travaux de rénovation énergétique, financés par les ménages et les subventions					
Financement de l'action	Pas de subventions identifiées à ce jour					
Retour d'expérience	Enerterre (Normandie) ; PARTAGE (Loire)					



Action n°7 : Sensibiliser les habitants sur les écocgestes

CONTEXTE

Le secteur résidentiel représente 25% des consommations énergétiques et 10% des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire.

La sensibilisation des habitants aux éco gestes, permet de réaliser des économies d'énergie et par conséquent des économies financières pour les ménages, sans engager de frais. En réalisant des éco gestes chez eux, les habitants peuvent espérer réaliser 10% d'économies d'énergie, voire même plus en fonction de leurs habitudes initiales.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Proposer aux habitants la réalisation de « Défis Déclics », afin d'accompagner une centaine de familles à l'application d'éco gestes au quotidien (*action déjà engagée*)
- 2) Organiser 3 événements de sensibilisation, en lien avec le plan de communication de l'OPAH et le PLH
- 3) Proposer tous les ans aux écoles du territoire de réaliser une animation de sensibilisation à destination des élèves, en lien avec une association sélectionnée par la Communauté de Communes (via la d'une convention tripartite fixant les objectifs, modalités d'intervention, classes visées en adéquation avec les attendus des programmes de l'école)

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • 1 500 ménages sensibilisés • Economies envisagées : 1 GWh/an 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Nb de ménages sensibilisés (Nb) ➔ Economies d'énergie estimées et/ou réalisées (GWh/an) 	<ul style="list-style-type: none"> Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service habitat)					
Partenaire(s) potentiel(s)	Sydev, Département, Région, Elise					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	195 000 € de frais d'animation					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	0 €					
Financement de l'action	CEE (Certificats d'Economie d'Energie) Financements à définir					
Retour d'expérience	Défi Déclics : CAN, La Roche-sur-Yon Agglomération Sensibilisation dans les écoles : CC Pays de Fontenay-Vendée, CC Pays de Pouzauges					



Action n°8 : Favoriser le remplacement des cheminées à foyer ouvert par des foyers fermés performants

CONTEXTE

Le secteur résidentiel représente 25% des consommations énergétiques et 10% des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire.

Dans les aides financières proposées par l'OPAH qui a été mise en place depuis 2009 sur le territoire, une aide de 700€ est proposée aux propriétaires occupants qui souhaitent installer un poêle à bois performant.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Revoir les modalités d'attribution de l'aide existante, afin de faire bénéficier seulement les projets de remplacement des foyers ouverts
- 2) Communiquer sur cette aide, afin de sensibiliser les habitants aux avantages liés à l'installation d'un poêle à bois performant (à travers le bulletin intercommunal, ou les réseaux sociaux par exemple)

OBJECTIFS à l'horizon 2026

- 100 cheminées à foyer ouvert remplacées
- Economies envisagées : 0,3 GWh/an

INDICATEURS DE SUIVI

- ➔ Nb de foyers ouverts remplacés par des pôles performants (Nb)
- ➔ Economies d'énergie estimées (GWh/an)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Economies d'énergie
 Production d'énergie renouvelable
 Réduction des émissions de GES
 Captation carbone
 Amélioration de la qualité de l'air
 Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service habitat)					
Partenaire(s) potentiel(s)						
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	48 000 € (même financement qu'aujourd'hui)					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	200 000 € de travaux financés par les ménages et les subventions					
Financement de l'action	ANAH					
Retour d'expérience						



Action n°9 : Accompagner les entreprises aux économies d'énergie avec le programme PEP's

CONTEXTE

Le secteur industriel et tertiaire représente 37% des consommations énergétiques et 16% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Le nombre d'établissements tertiaires et industriels s'élève à plus de 1000 sur le territoire.

La consommation énergétique varie fortement en fonction du type d'activité de l'entreprise et de sa taille. Cependant, il représente généralement un poste budgétaire qui peut être réduit, notamment en réalisant des économies d'énergie.

Le programme PEP's (Parcours des entreprises à Energie Positive) permet aux entreprises de réaliser un diagnostic de leurs installations et de leur process, pour ensuite réaliser des actions permettant de réaliser 5 à 30% d'économies d'énergie.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Réaliser une convention entre la CCI et la CCVSA, afin d'accompagner les entreprises volontaires à réaliser un diagnostic et à mettre en place des actions d'économie d'énergie avec le programme PEPS
- 2) Identifier le type d'entreprise cible
- 3) Rencontrer les entreprises pour leur présenter la prestation
- 4) Communiquer sur les actions positives réalisées par les entreprises, en utilisant les outils de communication de la CCVSA ainsi que lors de la cérémonie annuelle de remise des prix organisée par le service « Entreprendre en Sud Vendée

OBJECTIFS à l'horizon 2026

- 100 entreprises accompagnées
- Economies envisagées : 5 GWh/an

INDICATEURS DE SUIVI

- ➔ Nombre d'entreprises accompagnées (Nb)
- ➔ Economies d'énergie estimées dans le cadre des projets de travaux (GWh/an)
- ➔ Economies d'énergie réalisées (GWh/an)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Economies d'énergie
 Production d'énergie renouvelable
 Réduction des émissions de GES
 Captation carbone
 Amélioration de la qualité de l'air
 Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (Service Eco Entreprendre en Sud-Vendée)					
Partenaire(s) potentiel(s)	CCI, CMA					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	50 000 € de frais de convention et d'animation					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	5 000 000 € d'investissements réalisés par les entreprises du territoire 50 000 € de financement du programme PEP's par l'ADEME et les chambres consulaires					
Financement de l'action	Certificats d'Economie d'Energie Appels à Projets destinés aux entreprises					
Retour d'expérience						



Action n°10 : Mener des actions de rénovation des bâtiments publics avec le PILE

CONTEXTE

Les consommations énergétiques liées à l'utilisation des bâtiments des collectivités s'élèvent à 21 GWh/an, soit 4% des consommations énergétiques totales du territoire.

Le PILE (Programme d'Investissements Liés à l'Energie), est un accompagnement proposé par le Sydev. L'objectif est d'identifier les investissements prioritaires sur les bâtiments communaux et intercommunaux, permettant de réaliser des économies d'énergie.

Cet accompagnement se traduit un bilan énergétique du patrimoine, l'identification de bâtiments prioritaires et le lancement de diagnostics énergétiques sur les bâtiments prioritaire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Réaliser un projet de PILE sur le territoire, en partenariat avec la Communauté de communes et les communes (*action déjà engagée*) :
 - a. Analyser les consommations énergétiques des communes
 - b. Identifier les leviers d'économies d'énergies
- 2) Rénover les bâtiments publics prioritaires

⚠ Point de vigilance environnementale : la rénovation énergétique des bâtiments peut avoir des impacts négatifs sur le patrimoine historique et archéologique. Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser 15% d'économie d'énergie sur le patrimoine communal et intercommunal • Réalisation 9 000 m² de rénovation performante • Economies envisagées : 3,1 GWh/an 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Economies d'énergie estimées dans le cadre des projets de travaux (GWh/an) ➔ Economies d'énergie réalisées (GWh/an) ➔ Surface de bâtiments rénovés (m²) 	<ul style="list-style-type: none"> Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique 	

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Sydev					
Partenaire(s) potentiel(s)	CCVSA, Communes, Département, CAUE					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	1 008 000 € Dont une estimation de 8 000 € de frais d'études Dont une estimation de 1 000 000 € de travaux de rénovation					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	5 000 000 € de frais d'études et de travaux réalisés par les communes					
Financement de l'action	Sydev, Etat (DETR, DSIL), Département <i>Hypothèse 80% de subventions sur les frais d'études et travaux réalisés</i>					
Retour d'expérience	CC Pays de La Châtaigneraie					



Action n°11 : Accompagner les acteurs du tourisme vers une démarche éco-responsable

CONTEXTE

Les acteurs du tourisme ont soulevé leur volonté d'évoluer vers des structures plus écoresponsables. Aujourd'hui, les modalités d'accompagnement sont peu connues.

Le service tourisme souhaiterait accompagner les socio-professionnels tout en se formant préalablement et régulièrement à une méthodologie d'accompagnement. Cela permettrait également de réaliser une veille sur les dispositifs d'aides et les orientations possibles, en lien avec les politiques au niveau régional et national.

En janvier 2021, un Guide du porteur de projets touristiques a été édité par Sud Vendée Tourisme. Il a été réalisé par le service Tourisme de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise, à l'échelle du Sud Vendée. Il a pour objectif de présenter notamment les divers accompagnements et financements destinés aux acteurs touristiques.

Le Conseil Départemental envisage également de mener des actions en lien avec le tourisme durable dans le cadre de son Plan Biodiversité Climat.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Intégrer dans le guide du porteur de projet, les accompagnements existants pour mettre en place des actions écoresponsables : production d'énergie renouvelable, économies d'énergie, ...
- 2) Faire une veille sur les dispositifs de financements et d'accompagnement des socio-professionnels et en informer les socio-professionnels et les mairies (notamment par la mise à jour du Guide du porteur de projets).
- 3) Promouvoir les dispositifs de labellisation et notamment le label « Clé verte », qui est le 1^{er} label de tourisme durable pour les hébergements touristiques et les restaurants, en communiquant sur ce label auprès des acteurs du territoire. Ce label va être déployé par le Département à partir de 2021.
- 4) Se former régulièrement à l'animation durable des destinations
- 5) Sensibiliser les acteurs du tourisme aux solutions écoresponsables, en réalisant par exemple une réunion d'information ou une newsletter
- 6) Favoriser l'accueil des touristes utilisant des modes de transports écologiques (vélo, transports en commun, etc.)

OBJECTIFS à l'horizon 2026

- 25 établissements labellisés « Clé verte » ou/et engagés dans des actions éco-responsables

INDICATEURS DE SUIVI

- ➔ Nombre d'établissement labellisés/engagés (Nb)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Economies d'énergie
 Production d'énergie renouvelable
 Réduction des émissions de GES
 Captation carbone
 Amélioration de la qualité de l'air
 Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service tourisme)					
Partenaire(s) potentiel(s)	Vendée Expansion, Sud Vendée tourisme, Département					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	0 €					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	0 €					
Financement de l'action	/					
Retour d'expérience	Vendée Expansion					



Action n°12 : Accompagner les artisans à la mise en place d'actions, via la charte Eco-Défis

CONTEXTE

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) propose d'accompagner les artisans à réaliser des actions en faveur de l'environnement. Pour cela, les artisans peuvent s'engager dans la charte Eco-Défis, ils bénéficient ainsi d'un état des lieux de leurs pratiques et s'engagent à réaliser des actions, en lien avec les thématiques suivantes : déchets, emballages, énergie, transport, eau, produits et sociétal-durable.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Réaliser une convention entre la CMA et la CCVSA pour accompagner les artisans volontaires du territoire dans la démarche Eco-Défis
- 2) Communiquer sur ce dispositif auprès des entreprises concernées
- 3) Communiquer sur les actions positives réalisées par les entreprises (à travers le bulletin intercommunal par exemple)

OBJECTIFS à l'horizon 2026

- Accompagner 30 entreprises
- Economies envisagées : 0,2 GWh/an

INDICATEURS DE SUIVI

- ➔ Nombre d'entreprises accompagnées (Nb)
- ➔ Economies réalisées (GWh/an)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Economies d'énergie
 Production d'énergie renouvelable
 Réduction des émissions de GES
 Captation carbone
 Amélioration de la qualité de l'air
 Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (Service Eco Entreprendre en Sud-Vendée)					
Partenaire(s) potentiel(s)	Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), Sycodem					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	15 000 € d'animation (via une convention avec la CMA)					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	35 000 € de participation de l'ADEME et de la CMA à la réalisation de l'action Eco-Défis					
Financement de l'action	CEE (Certificats d'Economie d'Energie) Financements à définir					
Retour d'expérience	CC Pays de La Châtaigneraie					



Action n°13 : Favoriser la création de structures locales pour les projets d'énergie renouvelable

CONTEXTE

Vendée Energie propose aux EPCI du département de créer des sociétés, visant à investir dans des projets d'énergie renouvelable. Ces sociétés permettront ainsi à chaque EPCI de financer la réalisation de projets ainsi que de bénéficier des retours financiers associés. La participation des citoyens dans l'investissement des projets est envisageable dans le modèle proposé par Vendée Energie.

La réalisation de projets d'énergie renouvelables peut également être portée et financée par des citoyens. Des acteurs locaux tels que Energie Citoyenne en Pays de la Loire, ou encore l'association Elise en Vendée, peuvent accompagner un tel projet, qui nécessite un accompagnement important (formation des citoyens, choix du projet, etc.)

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Créer une société intercommunale de production d'énergie renouvelable
 - a. Identifier des projets d'énergie renouvelable qui pourraient être financés par la société intercommunale (en lien avec les actions 14, 16, 18 et 20)
 - b. Réaliser un protocole d'accord avec Vendée Energie, en vue du développement et de l'exploitation de projets de production d'énergies renouvelables
 - c. Permettre la participation financière des citoyens pour la réalisation de futurs projets
- 2) Favoriser la création de structures d'investissement citoyennes
 - a. Mobiliser les citoyens autour de cette question
 - b. Si les citoyens souhaitent se lancer dans un projet, soutenir leur action par la mise à disposition de salles, la communication, l'aide à l'animation, etc. et aider le groupe à définir son projet

⚠ Point de vigilance environnementale : le développement de structures locales en faveur du développement des projets d'énergie renouvelable peut avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, les zones remarquables et les paysages. Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'évaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • Créer une ou plusieurs structures avant 2023 • Atteindre 3 millions d'€ d'investissement dans la/les société(s) locale(s) 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Nombre de structures créées d'ici 2023 (Nb) ➔ Montant des investissements réalisés (€) 	Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA					
Partenaire(s) potentiel(s)	Vendée Energie, Sydev, Energie Citoyenne en Pays de la Loire, association Elise					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	5 000 € pour la création de la société de projet Montant à définir pour l'animation d'un groupe citoyen					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	Objectif de 3 000 000 € d'investissements minimum, à voir en fonction de la taille du/des projet(s)					
Financement de l'action	Pas de financement identifié, mais les investisseurs publics et privés obtiendront des bénéfices					
Retour d'expérience	Société intercommunale de projets : Les Sables Agglo Projet citoyen ENR : Terres d'action, à Mortagne-sur-Sèvre					



Action n°14 : Planter des ombrières photovoltaïques sur les parkings des entreprises et collectivités

CONTEXTE

Dans le cadre de la massification des projets solaires sur le département, le Sydev à travers sa filiale Vendée Energie propose aux entreprises et collectivités d'intégrer sur leurs parkings des ombrières solaires.

Le propriétaire du site n'aura pas à supporter l'investissement. Vendée Sèvre Autise propose de planifier sur son territoire le développement de ces projets en identifiant les sites propices.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Identifier les parkings des collectivités et entreprises qui pourraient accueillir des projets d'ombrières photovoltaïques
- 2) Prendre contact avec les maîtres d'ouvrage, afin de leur présenter l'opportunité de réaliser des projets en partenariat avec Vendée Energie
- 3) Réaliser les études d'opportunité sur les parkings retenus
- 4) Réaliser les projets opportuns
- 5) Les financements de certains projets d'ombrières photovoltaïques pourraient être envisagés par la Société intercommunale de production d'énergie renouvelable (*voir action 13*)

⚠ Point de vigilance environnementale : le développement des ombrières photovoltaïques peut avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, les zones remarquables et les paysages. Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET												
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser 1,7 MW de projet (soit environ 9 000 m² de surface d'ombrières) • Production d'énergie renouvelable envisagée : 2 GWh/an 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Puissance installée (MW) ➔ Surface d'ombrières installées (m²) ➔ Production d'énergie renouvelable estimée et réalisée (GWh/an) 	<table border="0"> <tr> <td>Economies d'énergie</td> <td>○ ○ ○ ○</td> </tr> <tr> <td>Production d'énergie renouvelable</td> <td>● ● ○ ○</td> </tr> <tr> <td>Réduction des émissions de GES</td> <td>○ ○ ○ ○</td> </tr> <tr> <td>Captation carbone</td> <td>○ ○ ○ ○</td> </tr> <tr> <td>Amélioration de la qualité de l'air</td> <td>○ ○ ○ ○</td> </tr> <tr> <td>Adaptation au changement climatique</td> <td>● ○ ○ ○</td> </tr> </table>	Economies d'énergie	○ ○ ○ ○	Production d'énergie renouvelable	● ● ○ ○	Réduction des émissions de GES	○ ○ ○ ○	Captation carbone	○ ○ ○ ○	Amélioration de la qualité de l'air	○ ○ ○ ○	Adaptation au changement climatique	● ○ ○ ○
Economies d'énergie	○ ○ ○ ○													
Production d'énergie renouvelable	● ● ○ ○													
Réduction des émissions de GES	○ ○ ○ ○													
Captation carbone	○ ○ ○ ○													
Amélioration de la qualité de l'air	○ ○ ○ ○													
Adaptation au changement climatique	● ○ ○ ○													

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA / Société intercommunale de production d'énergie renouvelable					
Partenaire(s) potentiel(s)	Vendée Energie, Communes, PNR Marais poitevin, ...					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	0 €					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	2,2 millions d'€ d'investissement pour 1,7 MW de projet					
Financement de l'action						
Retour d'expérience	Vendée Energie					



Action n°15 : Accompagner les entreprises à la réalisation de projets d'énergie renouvelable

CONTEXTE

Les entreprises possèdent un patrimoine qui peut représenter un potentiel important de développement des énergies renouvelables (grandes surfaces de toitures, friches industrielles, chaleur fatale pouvant être valorisée, etc.)

Un projet d'accompagnement des entreprises à la réalisation de projets d'énergie renouvelable a été initié par le PNR Marais poitevin et le Sydev : les modalités de mise en œuvre de ce projet ne sont pas encore connues.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Créer un groupe de travail pour permettre aux acteurs locaux d'identifier les modalités de mise en œuvre de l'action (PNR Marais poitevin, Sydev, CCVSA, autres territoires intéressés, etc.)
Cette action pourrait être mise en œuvre via la diffusion d'un questionnaire aux entreprises, tel que cela a été réalisé en région Nouvelle Aquitaine. Il serait d'ailleurs intéressant de questionner les acteurs ayant mené cette action afin de bénéficier de leur retour d'expérience

⚠ Point de vigilance environnementale : le développement de projets d'énergie renouvelable au sein des entreprises peut avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, les zones remarquables, la qualité de l'air, la consommation de terres agricoles et naturelles, les paysages ainsi que sur le patrimoine historique et archéologique. Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • 20 entreprises accompagnées • Production d'énergie renouvelable envisagée : 2 GWh/an 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Nombre d'entreprises accompagnées (Nb) ➔ Production d'énergie renouvelable estimée et/ou réalisée (GWh/an) 	<ul style="list-style-type: none"> Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA					
Partenaire(s) potentiel(s)	ADEME, PNR Marais Poitevin, Sydev, Atlanbois					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	0 €					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	2 000 000 € d'investissements par les entreprises					
Financement de l'action	Divers AAP à projets, Fond Chaleur de l'ADEME					
Retour d'expérience	Action commune du CRER et PNR Marais poitevin auprès des entreprises en Nouvelle Aquitaine					



Action n°16 : Accompagner le développement de la filière éolienne par un schéma directeur éolien

CONTEXTE

La production énergétique renouvelable du territoire est fortement dominée par l'éolien, grâce aux 27 éoliennes en service, qui produisent chaque année plus de 160 GWh d'électricité. De plus, de nouveaux projets sont actuellement en phase de réflexion ou d'étude.

Cependant, des règles et préconisations à l'implantation de nouveaux projets ont été établies, en tenant compte des impacts liés à la biodiversité et au paysage (documents d'urbanisme, schéma éolien du PNR Marais poitevin, etc.).

La réalisation d'un schéma directeur éolien permettrait à la fois de maîtriser le développement de nouveaux projets et de réfléchir à l'avenir des parcs éoliens existants pour les prochaines années.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Créer un groupe de travail, constitué d'acteurs locaux (habitants, associations, élus) afin de réfléchir ensemble, à l'avenir des parcs éoliens existants ainsi qu'au développement potentiel de nouveaux parcs éoliens
- 2) Valider une politique de développement de l'éolien pour le territoire à l'échelle intercommunale, en cohérence avec les règles et préconisations établies par les différents documents qui s'appliquent sur le territoire

Les financements des projets éoliens pourront être envisagés par la société intercommunale de production d'énergie renouvelable (voir action 14)

⚠ Point de vigilance environnementale (Natura 2000) : le développement et l'accompagnement de la filière éolienne peut avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, les zones remarquables, la consommation de terres agricoles et naturelles, les paysages et peut générer des nuisances sonores. Plusieurs impacts concernent le site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest ». Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • Production d'énergie renouvelable supplémentaire envisagée : 45 GWh/an 	<p>➔ Production d'énergie renouvelable estimée et réalisée (GWh/an)</p>	<p>Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service environnement)					
Partenaire(s) potentiel(s)	Communes, Sydev					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	0 €					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	Plusieurs millions d'euros d'investissement					
Financement de l'action						
Retour d'expérience						



Action n°17 : Faire évoluer les règles d'aménagement locales pour développer les projets ENR

CONTEXTE

Les documents d'urbanisme peuvent favoriser, ou au contraire, freiner le développement de projets d'énergies renouvelables.

Sur le territoire, sept communes possèdent un Plan Local d'Urbanisme (PLU), cinq communes possèdent une carte communale et les trois autres dépendent du Règlement National d'Urbanisme (RNU). Pour l'instant, aucun projet de Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) n'est initié sur le territoire.

A une échelle plus large, la Communauté de Communes de Vendée-Sèvre-Autise est incluse dans le périmètre du SCoT Sud-Est Vendée, tout comme deux autres EPCI : la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et la Communauté de Communes de Pays de La Châtaigneraie. Le SCoT Sud-Est Vendée, qui a été arrêté en 2020, identifie une zone de non-développement de l'éolien.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Réfléchir à la modification des PLU existants afin d'inciter au développement des énergies renouvelables
- 2) Intégrer les enjeux énergétiques du PCAET dans les futurs documents d'urbanisme et d'aménagement, notamment pour les nouveaux PLU ainsi que dans le cadre d'un futur PLUi

⚠ Point de vigilance environnementale : l'évolution des règles d'aménagement locales en faveur des énergies renouvelables peut avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, les zones remarquables, la consommation de terres agricoles et naturelles et les paysages. Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
• <i>A définir</i>	→ <i>A définir</i>	Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service urbanisme)					
Partenaire(s) potentiel(s)	Communes, CAUE, PNR Marais poitevin, Syndicat Fontenay Sud-Vendée Développement, Sydev					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	0 €					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	0 €					
Financement de l'action	/					
Retour d'expérience						



Action n°18 : Etudier l'opportunité de production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics

CONTEXTE

Un projet de PILE (Programme d'Investissements Liés à l'Energie), est envisagé dans le cadre du PCAET (voir action 10). Dans le cadre de ce projet, les opportunités de réalisation de projet d'énergies renouvelable sur les bâtiments publics pourraient être analysées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Dans le cadre du PILE, identifier les opportunités de réalisation de projets d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics (*action déjà engagée*)
- 2) Réaliser des études de faisabilité sur les projets qui semblent opportuns

Les financements des projets d'énergie renouvelable pourront être envisagés par la société intercommunale de production d'énergie renouvelable (*voir action 14*)

⚠ Point de vigilance environnementale : le développement des énergies renouvelables sur les bâtiments publics peut avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, les zones remarquables, la qualité de l'air, la consommation de terres agricoles et naturelles, les paysages, le patrimoine historique et archéologique et peut générer des nuisances sonores. Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir identifié toutes les opportunités de développement des énergies renouvelables sur les bâtiments publics • Production d'énergie renouvelable envisagée : 0,5 GWh/an 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Projets étudiés (Nb) ➔ Production d'énergie renouvelable estimée et réalisée (GWh/an) 	<p>Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Sydev					
Partenaire(s) potentiel(s)	CCVSA, Communes, ADEME, PNR Marais poitevin, CAUE					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	0 €					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	Hypothèse 1 000 000 € d'investissements dans les énergies renouvelables					
Financement de l'action	Divers AAP, Fond Chaleur de l'ADEME					
Retour d'expérience						



Action n°19 : Développer le photovoltaïque sur les hangars agricoles

CONTEXTE

La part de la production d'énergie renouvelable d'origine photovoltaïque est faible sur le territoire (2%). Cependant, l'ensoleillement est important et permet un développement du photovoltaïque intéressant. Il existe donc un potentiel de déploiement photovoltaïque sur certaines surfaces comme les hangars agricoles.

Un premier travail d'identification des surfaces permettant le développement des panneaux photovoltaïques a été réalisé dans le cadre de l'étude de potentiel ENR&R réalisée par le Sydev.

Un travail d'intégration de l'énergie solaire sur les toitures, notamment agricoles, est déjà en cours par le PNR Marais poitevin, la Chambre d'Agriculture, le CAUE, les ABF et Inspecteurs des sites.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Recenser les bâtiments existants dans le monde agricole pouvant être couverts par des panneaux photovoltaïques, en s'appuyant sur l'étude de potentiel ENR&R réalisée par le Sydev. Rester vigilant quant aux zonages présents sur le territoire : NATURA 2000, site classé...
- 2) Dans le cadre d'un partenariat et/ou d'une convention, mettre en œuvre une stratégie de mobilisation et de sensibilisation auprès de la profession agricole : ceci pourrait être réalisé via une sensibilisation des acteurs et la réalisation d'études d'opportunités par exemple
- 3) Communiquer sur les projets photovoltaïques réalisés par les acteurs agricoles

⚠ Point de vigilance environnementale : le développement de projets photovoltaïques sur les hangars agricoles peut avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, les zones remarquables, les paysages ainsi que sur la consommation de terres agricoles et naturelles. Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation 25 projets sur hangars agricoles • 15 000 m² de surface photovoltaïque • Production d'énergie renouvelable envisagée : 3 GWh/an 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Hangars agricoles équipés (Nb) ➔ Surface photovoltaïque installée (m²) ➔ Production d'énergie renouvelable estimée et réalisée (GWh/an) 	<p>Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Chambre d'Agriculture					
Partenaire(s) potentiel(s)	CCVSA, Sydev, Vendée Energie, Agriculteurs, Coopératives, PNR Marais poitevin, CAUE					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	6 000 € d'animation, de convention, de communication et de frais de réception					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	8 100 000 € d'investissements par les acteurs agricoles					
Financement de l'action	/					
Retour d'expérience						



Action n°20 : Développer le photovoltaïque sur les réserves de substitution

CONTEXTE

La part de la production d'énergie renouvelable d'origine photovoltaïque est faible sur le territoire (2%). Cependant, l'ensoleillement est important et permet un développement du photovoltaïque intéressant.

Il existe donc un potentiel de déploiement photovoltaïque sur certaines surfaces comme les réserves de substitution d'eau, via l'installation de panneaux photovoltaïque flottants.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Réaliser un travail de benchmarking sur les projets similaires réalisés en France et dans le monde
- 2) Identifier les réserves de substitution qui pourraient permettre l'installation de panneaux solaires photovoltaïques
- 3) Réaliser des études d'opportunité et de faisabilité pour les projets identifiés
- 4) Réaliser les projets dont la faisabilité est avérée
- 5) Communiquer tout au long des étapes de l'action

Le rôle de la CCVSA pourra être de soutenir la communication à chaque étape du projet.

⚠ Point de vigilance environnementale : le développement du photovoltaïque sur les réserves de substitution peut avoir des impacts négatifs sur la biodiversité et les zones remarquables. Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser 10 MW de projet (soit environ 3 réserves de substitution équipées) • Production d'énergie renouvelable envisagée : 11 GWh/an 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Réserves de substitution équipées (Nb) ➔ Puissance photovoltaïque installée (m²) ➔ Production d'énergie renouvelable estimée et réalisée (GWh/an) 	<ul style="list-style-type: none"> Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique 	

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise					
Partenaire(s) potentiel(s)	Vendée Energie, CCVSA, Chambre d'Agriculture					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	0 €					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	12 millions d'€ d'investissements					
Financement de l'action	SM VSA, Vendée Energie, Société intercommunale de production					
Retour d'expérience						



Action n°21 : Identifier les opportunités de développement des réseaux de chaleur

CONTEXTE

Un projet de PILE (Programme d'Investissements Liés à l'Energie), est envisagé dans le cadre du PCAET (voir action 10). Dans le cadre de ce projet, les opportunités de création de réseaux de chaleur pourraient être étudiées.

A travers le diagnostic du PCAET, des bâtiments consommateurs d'énergie situés à proximités les uns des autres avaient été identifiés dans les bourgs de Benet et de Saint-Hilaire des-Loges.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Dans le cadre du PILE, identifier les opportunités de réalisation des réseaux de chaleur, notamment dans les bourgs de Saint-Hilaire-des-Loges et Benet, où des bâtiments fortement consommateurs ont été identifiés. Les notes d'opportunités peuvent être réalisées gratuitement, par Atlanbois ou la CUMA
- 2) Réaliser des études faisabilité sur les projets qui semblent opportuns (études financées à 80% par le Sydev)

⚠ Point de vigilance environnementale : le développement des réseaux de chaleur et notamment du bois énergie peut avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, les zones remarquables, la qualité de l'air et peut générer des nuisances. Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026

- Avoir identifié toutes les opportunités de création de réseaux de chaleur dans tous les bourgs du territoire

INDICATEURS DE SUIVI

→ Etudes d'opportunité réalisées (Nb)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Economies d'énergie
Production d'énergie renouvelable
Réduction des émissions de GES
Captation carbone
Amélioration de la qualité de l'air
Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Sydev					
Partenaire(s) potentiel(s)	CCVSA, Communes, Atlanbois, ADEME					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	0 €					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	1 000 000 € d'investissement (si réalisation d'un projet)					
Financement de l'action	Fond Chaleur de l'ADEME, Sydev Divers AAP					
Retour d'expérience						



Action n°22 : Mettre en place un projet de méthanation et/ou de production d'hydrogène

CONTEXTE


La production d'énergie renouvelable sur le territoire est importante et fortement dominée par l'éolien. De ce fait, la production est variable. Dans un contexte où le développement des énergies renouvelables va s'intensifier d'ici les prochaines années, il est pertinent de réfléchir à des solutions innovantes de stockage énergétique.

La production d'hydrogène ainsi que la méthanation (à ne pas confondre avec la méthanisation), permettent d'utiliser l'électricité renouvelable en surplus, afin de produire du gaz de synthèse, pouvant ensuite être injecté sur le réseau de gaz naturel ou bien utilisé dans l'industrie et/ou les transports.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Etudier la faisabilité d'intégration d'un projet de méthanation sur le territoire, à une échelle expérimentale ou une échelle industrielle
- 2) Communiquer sur le projet

⚠ Point de vigilance environnementale : le développement d'un projet de méthanation et/ou de production d'hydrogène peut avoir des impacts négatifs sur la consommation de terres agricoles et naturelle. Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la mise en place d'une unité de méthanation en partenariat avec les acteurs et les usagers locaux 	<p>→ Etude réalisée (oui/non)</p>	<p>Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique</p> 

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Sydev/Commune de Benet					
Partenaire(s) potentiel(s)	CCVSA, GRDF, Vendée Energie, SARIA					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	A définir					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	Environ 3 millions d'€					
Financement de l'action	Appels à Projets					
Retour d'expérience						



Action n°23 : Proposer aux agriculteurs la réalisation d'un diagnostic environnemental

CONTEXTE

Afin de réaliser des actions pertinentes sur les thématiques climat-air-énergie à l'échelle d'une exploitation agricole, il est pertinent de connaître les leviers disponibles. La réalisation d'un diagnostic peut permettre d'identifier ces leviers.

Différents outils de diagnostics existent pour l'agriculture, spécifiques à certaines filières, dont les principaux sont Je DiagnostiqueMaFerme (autodiagnostic généraliste), CAP2ER (diagnostic élevage ruminants), GEEP (diagnostic élevage porcin). D'autres diagnostics sont en cours de labellisation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Proposer aux agriculteurs la réalisation d'un diagnostic adapté (GEEP ou CAP2ER de niveau 2 par exemple), leur permettant d'étudier de multiples critères environnementaux de leur exploitation (stockage carbone, performance économique, consommation énergétique, maintien de la biodiversité, etc.) pour ensuite prioriser leurs actions environnementales
- 2) Enrichir le diagnostic et le plan d'actions agricoles à la suite des résultats des diagnostics
- 3) A partir de 2026, réaliser de nouveaux diagnostics afin d'évaluer les améliorations mise en œuvre sur les fermes

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • 30 structures agricoles accompagnées • Emissions de GES évitées : 0,5 kTéqCO₂/an 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Structures agricoles accompagnées (Nb) ➔ Emissions de GES évitées (kTéqCO₂/an) 	<p>Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Chambre d'Agriculture					
Partenaire(s) potentiel(s)	CCVSA					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	14 500 € de financement des diagnostics (coût approximatif pour des diagnostics CAP2ER)					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	15 000 € de financement des diagnostics par les développeurs de l'outil CAP2ER (dont la Chambre d'Agriculture, l'IDELE et d'autres partenaires)					
Financement de l'action						
Retour d'expérience						



Action n°24 : Développer les légumineuses

CONTEXTE

Les légumineuses sont une famille de plante dont la particularité est de pouvoir fixer l'azote de l'air. Cela est rendu possible par l'association symbiotique qu'entretiennent ces plantes avec des bactéries fixatrices d'azote, les rhizobiums. On cultive deux types de légumineuses :

- les légumineuses à graines, utilisées en alimentation humaine et/ou animale (lentilles, pois,...) ;
- les légumineuses fourragères cultivées seules au sein de prairies artificielles ou en association avec d'autres espèces au sein de prairies permanentes ou temporaires et destinées exclusivement à l'alimentation animale (luzerne, trèfle,...).

Les légumineuses peuvent s'implanter en culture principale dans la rotation ou en association d'une autre culture.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Identifier les acteurs, outils et solutions existants : formation, groupes d'échanges, Label Bas Carbone, ...
- 2) Sensibiliser et inciter les agriculteurs à :
 - a. Augmenter la surface de légumineuse dans la rotation (luzerne, soja, pois, lentille, féverole, pois-chiche...) en trouvant des filières rémunératrices pour les agriculteurs
 - b. Favoriser l'implantation de légumineuses (trèfles...) au sein des prairies, en réalisant par exemple des sursemis dans les prairies de marais
 - c. Développer les surfaces en culture associées (météil, colza associé...)
- 3) Créer un lien entre céréaliers et éleveurs, en envoyant par exemple un questionnaire aux éleveurs pour connaître leurs besoins, suivi d'un événement de rencontre « luzerne dating »
- 4) Engager une réflexion sur la structuration d'une filière locale, avec une unité de transformation

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 hectares de cultures annuelles supplémentaires (par rapport à 2020) • Emissions de GES évitées : 1 kTéqCO₂/an 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Surface de cultures de légumineuses supplémentaires (ha) ➔ Emissions de GES évitées (kTéqCO₂/an) 	<p>Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Chambre d'Agriculture					
Partenaire(s) potentiel(s)	CCVSA, Agriculteurs, coopératives, GEDA, association Bleu Blanc Cœur, GAB 85					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	5 000 € d'animation et de convention de partenariat					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)						
Financement de l'action	Label Bas Carbone – hypothèse 50% de subventions pour les agriculteurs					
Retour d'expérience	Association Bleu Blanc Cœur					



Action n°25 : Développer les pratiques agricoles qui favorisent le stockage du carbone

CONTEXTE

Les sols contiennent une très grande quantité de carbone, sous forme de matières organiques. Une étude de *Chenu C and al* a identifié des pratiques agricoles qui permettraient, sans changement majeur du système de production, d'accroître les stocks de carbone des sols :

- la réduction du travail du sol ;
- l'implantation de davantage de couverts dans les systèmes de culture ;
- le développement de l'agroforesterie et des haies ;
- et l'optimisation de la gestion des prairies.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Identifier les acteurs locaux moteurs sur cette thématique (agriculteurs, associations, groupes d'échanges entre agriculteurs, Chambre d'Agriculture)
- 2) Identifier les outils et solutions existants : formation, groupes d'échanges, Label Bas Carbone, aides à la plantation de haies, ...
- 3) Sensibiliser et inciter les agriculteurs à :
 - a. Développer et améliorer l'efficacité des couverts végétaux : couvert en interculture longue et en interculture courte, couverts avec des légumineuses et des mélanges d'espèces, enherbement des inter-rang de vignes et de vergers, implantation de cultures associées et de couverture permanent des sols.
 - b. Favoriser les haies et les bandes enherbées en bordure de parcelle. Soutenir l'agroforesterie.
 - c. Favoriser les techniques cultures simplifiées : aider techniquement à la réussite des cultures (implantation et gestion du désherbage) en système sans labour afin de réduire le travail du sol.
- 4) Gestion des prairies et allongement de la durée des prairies temporaires pour augmenter le stockage de carbone.

⚠ Point de vigilance environnementale (Natura 2000) : le développement du stockage du carbone (notamment via la plantation arbres) peut avoir des impacts négatifs sur les paysages et peut générer des risques. Un des impacts concerne les sites Natura 2000 « Marais poitevin » et « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords ». Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026

- 1 000 hectares de cultures ou prairies annuelles supplémentaires bénéficiant de ces pratiques (par rapport à 2020)
- Captation carbone : 1,5 kTéqCO₂/an

INDICATEURS DE SUIVI

- ➔ Surfaces de cultures concernées par ces nouvelles pratiques (ha)
- ➔ Captation carbone estimée (kTéqCO₂/an)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Economies d'énergie
 Production d'énergie renouvelable
 Réduction des émissions de GES
 Captation carbone
 Amélioration de la qualité de l'air
 Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Chambre d'Agriculture					
Partenaire(s) potentiel(s)	CCVSA, GEDA, APAD, AFAC Agroforesterie, Agriculteurs, GAB 85, PNR Marais poitevin					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	5 000 € d'animation et de convention de partenariat					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)						
Financement de l'action	Label Bas Carbone – hypothèse 50% de subventions					
Retour d'expérience						



Action n°26 : Affiner le calcul de la séquestration carbone

CONTEXTE

L'estimation de la séquestration carbone réalisée dans le cadre du PCAET peut être améliorée.

Un travail de précision des facteurs de stockage est actuellement en cours à l'échelle du PNR Marais poitevin.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Inventorier les sols du territoire (prairies, zones humides, ...)
- 2) Analyser les résultats du travail de l'ADEME et du PNR Marais poitevin et les utiliser pour réaliser un nouveau bilan carbone plus précis du territoire
- 3) Préciser l'approche globale par type d'habitat et préciser l'effet carbone des actions du PCAET

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'analyse avant 2024 	<p>➔ Analyse réalisée (oui/non)</p>	<p>Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique</p> <p>○○○○ ○○○○ ○○○○ ○○○○ ○○○○</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA					
Partenaire(s) potentiel(s)	PNR Marais Poitevin, ADEME					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	0 €					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	0 €					
Financement de l'action	/					
Retour d'expérience						



Action n°27 : Favoriser la plantation d'arbres et la gestion durable des espaces boisés

CONTEXTE

La plantation et la gestion des arbres permet de répondre à de nombreux objectifs environnementaux : développement de la biodiversité, captation carbone (in situ et ex situ), filtration de l'eau, préservation du paysage ou encore adaptation au changement climatique. De nombreux outils et accompagnements existent pour favoriser la plantation d'arbres, ainsi que la gestion de ces plantations (haies, forêts, bosquets, etc.)

Voici pour exemple des programmes de plantations : « une naissance, un arbre », programme Trame verte et Bleue, Défi peupliers, etc. Le PNR Marais poitevin réalise des programmes de plantation chaque hiver : 288 arbres ont été plantés pendant l'hiver 2019-2020 et la plantation de 706 arbres est prévue pour l'hiver 2020-2021.

Afin d'avoir une vision plus globale sur l'arbre et s'intéresser aux potentielles filières à développer (bois énergie, éco-matériaux, etc.), il est possible d'envisager la réalisation d'une charte forestière et/ou bocagère. Cette démarche permet de mettre en place, voire de développer la gestion durable des haies et des forêts.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Réfléchir à s'engager dans la réalisation d'une charte forestière et/ou bocagère, seul ou en partenariat avec d'autre(s) territoire(s), avec la réalisation d'un diagnostic, d'une concertation territoriale et de la construction d'un plan d'actions
- 2) En parallèle de cette première étape, des actions peuvent être envisagées :
 - a. Identifier les acteurs et outils existants pour la plantation d'arbres et/ou la réalisation d'une charte bocagère (Label Bas Carbone, aide pour les plantations et gestions des forêts via laforêtbouge.fr, PNR Marais poitevin, associations environnementales, etc.)
 - b. Identifier des lieux et espèces à planter, adaptées aux milieux et aux sols, non envahissantes
 - c. Proposer des accompagnements aux habitants et/ou aux entreprises
 - d. Protéger les zones de plantation dans les différents documents d'urbanisme
- 3) Associer les citoyens dans cette démarche

⚠ Point de vigilance environnementale (Natura 2000) : la plantation d'arbres peut avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, les zones remarquables, les paysages et peut générer des risques. Différents impacts concernent les sites Natura 2000 « Marais poitevin » et « Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords ». Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • Planter 10 000 arbres • Captation carbone : 0,5 kTéqCO₂/an 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Arbres plantés (Nb) ➔ Captation carbone estimée (kTéqCO₂/an) 	Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA					
Partenaire(s) potentiel(s)	CRPF, Agence de l'eau, Département, Chambre d'Agriculture, Syndicat des propriétés forestières, PNR Marais poitevin, Atlanbois					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	100 000 € d'animation, de conventions et de mise en place d'actions					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	100 000 € de mise en place d'actions					
Financement de l'action	Label Bas Carbone, Département, SAGE, Agence de l'eau					
Retour d'expérience						



Action n°28 : Favoriser le potentiel de captation carbone des zones humides


CONTEXTE

L'université de La Rochelle a identifié des sites expérimentaux, où seront testées des pratiques visant à optimiser la captation carbone des zones humides. Les résultats de ces recherches expérimentales seront potentiellement disponibles et duplicables, d'ici 2023 ou 2024.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Identifier les zones humides du territoire qui pourraient être concernées par ces pratiques
- 2) Mettre en œuvre des bonnes pratiques sur les zones humides du territoire afin de favoriser le potentiel de captation carbone de ces zones, via des actions de sensibilisation et de formation des propriétaires.

Remarque : le Département peut, à la demande des communes ou EPCI, créer des zones de préemption qui permettent d'acquérir des espaces à fort potentiel. Ces espaces peuvent être acquis et protégés par le Département, pour les communes ou les EPCI, si elles en ont l'ambition dans le cadre d'un projet.

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • 50 hectares de zones humides optimisées • Captation carbone : 0,5 kTéqCO₂/an 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Surfaces de zones humides optimisées (ha) ➔ Captation carbone estimée (kTéqCO₂/an) 	<ul style="list-style-type: none"> Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique 

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA					
Partenaire(s) potentiel(s)	Agglomération de la Rochelle, Ville de La Rochelle, Université de La Rochelle, PNR Marais poitevin, Département					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	100 000 € d'investissements					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	15 000 € d'animation					
Financement de l'action	Label Bas Carbone, coopérative carbone de la Rochelle ou de la région <i>Hypothèse 80% de subventions</i>					
Retour d'expérience						



Action n°29 : Participer à une dynamique de coopérative carbone

CONTEXTE

L'agglomération de La Rochelle a créé une coopérative carbone. Cet outil permet l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle territoriale. Ainsi, tous les acteurs du territoire (habitants, entreprises, ...) peuvent compenser leurs émissions de carbone, en apportant des financements destinés à la réalisation de projets de captation, notamment ceux qui sont identifiés dans le PCAET.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Etudier la possibilité de contribuer à la coopérative carbone de La Rochelle à l'échelle de Vendée Sèvre Autise
- 2) Promouvoir ce dispositif auprès des acteurs du territoire
- 3) Réfléchir à l'opportunité de compenser les émissions carbone des collectivités
- 4) Identifier les actions du PCAET ou d'autres actions qui pourraient être financées via cet agrégateur (en lien avec l'ensemble des actions de l'axe 2)
- 5) Etudier l'opportunité de devenir sociétaire de la coopérative carbone et d'intégrer la gouvernance de l'outil

OBJECTIFS à l'horizon 2026

- 30 000 € collectés à l'échelle du territoire (soit environ 0,6 kTéqCO₂ en fonction du prix de la tonne)

INDICATEURS DE SUIVI

- ➔ Montant des paiements collectés (€)
- ➔ Captation carbone estimée (kTéqCO₂/an)
- ➔ Emissions de GES évitées (kTéqCO₂/an)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Economies d'énergie
 Production d'énergie renouvelable
 Réduction des émissions de GES
 Captation carbone
 Amélioration de la qualité de l'air
 Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service environnement)					
Partenaire(s) potentiel(s)	PNR Marais poitevin, Ville de La Rochelle, Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Coopérative carbone, acteurs locaux susceptibles de porter des projets de réduction d'émission de GES (agriculteurs, entreprises, communes, etc.)					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	6 000 € d'investissement collectés pour financer des projets de captation carbone					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	24 000 € collectés pour financer des projets de captation carbone					
Financement de l'action	CCVSA (service environnement)					
Retour d'expérience						



Action n°30 : Communiquer et sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur et extérieur

CONTEXTE

La pollution de l'air intérieure et extérieure a des conséquences sur la santé humaine et sur l'environnement. Pourtant, les liens entre la qualité de l'air et la santé sont peu connus du grand public : il convient donc de communiquer et sensibiliser la population aux impacts de la pollution de l'air, afin de les faire connaître, ainsi que d'amener vers des changements de comportement.

En devenant adhérent à l'organisme Air Pays de la Loire, des actions de communication et de sensibilisation peuvent être organisées gratuitement sur le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Communiquer et sensibiliser différents publics à la qualité de l'air intérieur et extérieur, en réalisant un événement ou une opération de communication par an

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • 6 événements / actions de sensibilisation • 900 ménages sensibilisés 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Événements/actions réalisées (Nb) ➔ Ménages sensibilisés (Nb) 	<ul style="list-style-type: none"> Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA					
Partenaire(s) potentiel(s)	Air Pays de la Loire, CPIE Sèvre et Bocage, Elise, associations environnementales					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	6 000 € de frais d'animation					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	12 000 € de frais d'animation					
Financement de l'action	AAP Région, PRSE <i>Hypothèse 80% de subventions</i>					
Retour d'expérience						



Action n°31 : Lutter contre le brûlage des végétaux

CONTEXTE

Le brûlage des végétaux produit des particules fines et très fines et contribue ainsi la pollution atmosphérique. De plus, cette pratique contribue à émettre des gaz à effet de serre. D'après l'ADEME, 50 kg de végétaux brûlés, c'est l'équivalent de 6 000 km parcourus par un véhicule diesel récent.

Pourtant, cette pratique est très largement répandue, puisqu'environ 9% des ménages brûlent leurs « ressources vertes », ce qui représente plus d'un million de tonnes de végétaux brûlés à l'air libre chaque année. Cette pratique est également répandue dans le secteur agricole, puisque le brûlage des végétaux y est toléré.

Le Sycodem a déjà initié des actions en lien avec le brûlage de ces ressources, ainsi que la Commune de Saint-Hilaire-des-Loges : les actions déjà menées pourraient être soutenues et recopiées dans d'autres communes du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Renforcer la sensibilisation à destination des habitants, collectivités et entreprises (dont agriculteurs) aux conséquences du brûlage des végétaux et rappeler la réglementation
- 2) Informer sur les alternatives possibles (dépôt en déchèterie, broyage, paillage, tonte mulching, compostage, épandage) et organiser des ateliers de démonstration des pratiques alternatives à destination des habitants, collectivités et entreprises
- 3) Réfléchir à proposer des créneaux de broyage à des lieux définis sur le territoire

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • 500 ménages et agriculteurs sensibilisés 	<p>➔ Ménages sensibilisés dont agriculteurs (Nb)</p>	<p>Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Sycodem					
Partenaire(s) potentiel(s)	Trivalis, CCVSA, Air Pays de la Loire, CUMA, Chambre d'Agriculture, SDIS					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	/					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	5 000 € d'animation et de communication (Sycodem)					
Financement de l'action						
Retour d'expérience						



Action n°32 : Renforcer la connaissance des sources d'émissions de polluants

CONTEXTE

L'estimation des émissions de polluants atmosphériques et de l'exposition à ces polluants, réalisée dans le cadre du diagnostic du PCAET peut être améliorée, notamment pour les pesticides et le radon.

Des analyses d'émissions et d'exposition à certains polluants sont réalisées à l'échelle régionale et nationale. La territorialisation de ces analyses permettrait de compléter les diagnostics PCAET et CLS.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Compléter le diagnostic d'exposition à la pollution de l'air, en prenant connaissance des études nationales, régionales et locales réalisées sur ces sujets (pesticides, radon, etc.)
- 2) Cette analyse précise pourra être réalisée dans le cadre du diagnostic du prochain Contrat Local de Santé, à travers une analyse « santé-environnementale » locale

OBJECTIFS à l'horizon 2026

- 1 analyse complémentaire d'ici 2023

INDICATEURS DE SUIVI

- ➔ Analyse complémentaire réalisée (oui/non)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Economies d'énergie
 Production d'énergie renouvelable
 Réduction des émissions de GES
 Captation carbone
 Amélioration de la qualité de l'air
 Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA					
Partenaire(s) potentiel(s)	ARS, Air Pays de la Loire, CPIE Sèvre et Bocage					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)						
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)						
Financement de l'action						
Retour d'expérience						



Action n°33 : Mettre en place des appareils de mesure de la qualité de l'air intérieur et extérieur

CONTEXTE

La qualité de l'air intérieur et extérieur a été analysée dans le cadre des diagnostics PCAET et CLS. Cependant, les données récupérées ne concernaient qu'un certain nombre de polluants et pourraient être précisées avec des mesures réalisées localement.

En devenant adhérent à l'organisme Air Pays de la Loire, des appareils de mesure peuvent être empruntés ponctuellement. De plus, les zones à enjeux en matière de qualité de l'air peuvent être identifiées par cet organisme.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Identifier les polluants ainsi que les lieux où la réalisation de mesure serait pertinente
- 2) Réaliser les mesures
- 3) Analyser les résultats et les intégrer dans les futurs diagnostics PCAET et CLS

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser 5 projets de mesure 	<p>➔ Projets de mesure réalisés (Nb)</p>	<p>Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique</p> <p>○ ● ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA					
Partenaire(s) potentiel(s)	Air Pays de la Loire					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	2 000 € d'adhésion à l'organisme Air Pays de la Loire					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	10 000 € de financement des capteurs					
Financement de l'action						
Retour d'expérience						



Action n°34 : Mener une campagne de sensibilisation sur le radon auprès des habitants

CONTEXTE

Le radon est un gaz naturel radioactif, méconnu et pourtant nocif pour la santé. Sur le territoire, 3 communes sont concernées par la présence de radon : Faymoreau, Puy-de-Serre et Saint-Hilaire-des-Loges.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) En partenariat avec le CPIE Sèvre et Bocage, l'ARS et l'ASN, sensibiliser les habitants des trois communes identifiées à l'exposition au radon, en organisant une réunion publique avec une distribution de dosimètres à installer chez soi (*action déjà engagée*)
- 2) Prévoir ensuite une restitution des résultats observés sur le territoire et accompagner les ménages où les concentrations de radon sont trop importantes, afin de diminuer leur exposition à ce gaz radioactif

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • 50 ménages sensibilisés à la problématique du radon 	<p>➔ Ménages sensibilisés (Nb)</p>	<p>Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CPIE Sèvre et Bocage					
Partenaire(s) potentiel(s)	CCVSA, ARS, ASN, CC Pays de Fontenay-Vendée, CC Sud-Vendée Littoral					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	0 €					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	20 000 € de financement de l'animation et des kits de mesure					
Financement de l'action	Financement par l'ARS, l'ASN et le CPIE Sèvre et Bocage					
Retour d'expérience	CC Pays de La Châtaigneraie et autres CC situées au Nord-Est de la Vendée					



Action n°35 : Lancer un Projet Alimentaire Territorial

CONTEXTE

Le développement de l'approvisionnement en produits locaux, permet de limiter les transports et donc de réduire les émissions de Gaz à effet de Serre et la consommation énergétique. Il permet aussi de mieux consommer et surtout de développer des emplois locaux et durables.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) permet de réfléchir à l'alimentation sous toutes ses facettes :

- Production, transformation et distribution alimentaire, plus globalement l'économie liée à l'alimentation ;
- Nutrition et santé ;
- Accès à l'alimentation ;
- Inclusion par l'alimentation (emploi) ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Évolution des pratiques agricoles.

À partir d'un diagnostic de territoire, complété par la concertation et du dialogue territorial, la démarche de PAT permet l'élaboration d'un projet commun.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Rechercher des expériences et partager avec d'autres territoires ayant déjà réalisé un PAT, rencontrer différents acteurs (du producteur au consommateur) pour avoir des retours concrets (freins éventuels, bénéfiques, forces, faiblesses...)
- 2) Identifier les financements potentiels à la réalisation d'un PAT et trouver les ressources nécessaires au projet
- 3) Définir une méthodologie pour l'émergence d'un PAT : à savoir, la gouvernance et modalités techniques, le diagnostic du territoire, le pilotage et les financements
- 4) Elaborer un plan d'actions, mettre en œuvre et suivre le PAT

⚠ Point de vigilance environnementale : la réalisation d'un projet alimentaire territorial peut entraîner une modification de l'utilisation des terres et peut avoir des impacts négatifs sur la consommation de terres agricoles et naturelles. Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
• Réaliser un PAT d'ici 2022	➔ PAT mis en place sur le territoire (oui/non)	<p>Economies d'énergie</p> <p>Production d'énergie renouvelable</p> <p>Réduction des émissions de GES</p> <p>Captation carbone</p> <p>Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>Adaptation au changement climatique</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA					
Partenaire(s) potentiel(s)	DRAAF, ADEME, Région, acteurs agricoles, citoyens, communes, acteurs de la restauration publique et privée, Sycodem					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	62 000 € d'animation du PAT et de mise en œuvre des actions					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	120 000 € d'actions					
Financement de l'action	AAP ADEME/DRAAF/Région – hypothèse 50% de subventions AAP Etat (plan de relance) – hypothèse 70% de subventions					
Retour d'expérience	CC Pays de Mortagne, CC Pays de Pouzauges					



Action n°36 : Développer l'Écologie Industrielle Territoriale (EIT)

CONTEXTE

L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) vise à réduire l'impact environnemental des entreprises, en essayant d'optimiser la gestion de ressources (énergie, matières, coproduits, ...) entre entreprises situées dans une zone géographique proche.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Dans le cadre de l'accompagnement de l'Etat « Territoire d'Industrie », initier une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale avec des entreprises du territoire
 - a. Connaître le territoire : analyser l'offre locale de biens et de services, ainsi que la demande, identifier les synergies possibles
 - b. Agir dès l'installation des entreprises, en densifiant les ZAE, mutualisant les espaces et services, accompagnement au développement de projets durables
 - c. Sensibiliser, informer, communiquer autour de l'économie circulaire (réunion auprès des professionnels, ...)
 - d. Former les entreprises et proposer un accompagnement personnalisé parmi la multitude d'offres possibles (« TPE et PME gagnantes à tous les coûts », diag Eco-Flux, etc.)

⚠ Point de vigilance environnementale : le développement d'une économie industrielle territoriale peut avoir des impacts négatifs sur la consommation de terres agricoles et naturelles. Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026

- Intégrer 10 entreprises du territoire dans la démarche
- Eviter 10 Tonnes de déchets par an

INDICATEURS DE SUIVI

- ➔ Entreprises intégrées dans la démarche (Nb)
- ➔ Estimation des déchets évités (T/an)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Economies d'énergie
 Production d'énergie renouvelable
 Réduction des émissions de GES
 Captation carbone
 Amélioration de la qualité de l'air
 Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service Entreprendre en Sud-Vendée)					
Partenaire(s) potentiel(s)	CCI, ADEME, CMA, Clubs d'entreprises, associations, Sycodem, Région (Solution&Co)					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	30 000 € de frais de personnel et/ou de prestation pour l'animation d'une démarche EIT					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	60 000 € de frais d'investissement de la part des entreprises					
Financement de l'action	AAP Région/ADEME/DREAL, Territoire d'Industrie					
Retour d'expérience	CC Pays de Mortagne, CC Sud Vendée Littoral					



Action n°37 : Créer une plateforme de location d'appareils (petits travaux, électroménager, ...)

CONTEXTE

Le Kiosque est un centre socioculturel, avec un statut d'association, situé sur la commune de Benet. C'est un lieu de proximité, ouvert à tous qui permet porter les initiatives sociales et culturelles des habitants. La création d'une plateforme de location d'appareils est une idée en réflexion au sein de cette structure.

Cette plateforme permettrait de développer une « économie de la fonctionnalité », qui selon l'ADEME, « consiste à fournir aux entreprises, individus ou territoires, des solutions intégrées de services et de biens reposant sur la vente d'une performance d'usage ou d'un usage et non sur la simple vente de biens. Ces solutions doivent permettre une moindre consommation des ressources naturelles dans une perspective d'économie circulaire, un accroissement du bien-être des personnes et un développement économique. »

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Réaliser une convention entre le Kiosque et la CCVSA, afin de créer une plateforme permettant l'emprunt de matériel du quotidien, pour éviter l'achat de produit neuf et privilégier la réutilisation des objets (machine à raclette, perceuse, bétonnière, etc.)
- 2) Communiquer auprès du grand public et des artisans locaux pour faire connaître cette plateforme

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • Convention avec le Kiosque dès 2021 • 500 locations par an 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Locations réalisées (Nb/an) ➔ Estimation des déchets évités (T/an) 	<ul style="list-style-type: none"> Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Kiosque					
Partenaire(s) potentiel(s)	CCVSA, Sycodem					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	10 000 € de frais de convention avec le Kiosque					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)						
Financement de l'action						
Retour d'expérience						



Action n°38 : Développer la réutilisation, la réparation et l'achat de produits d'occasion avec le Kiosque

CONTEXTE

Le Kiosque est un centre socioculturel, avec un statut d'association, situé sur la commune de Benet. C'est un lieu de proximité, ouvert à tous qui permet porter les initiatives sociales et culturelles des habitants.

Parmi les activités et ateliers proposés, des « Repair'Café » sont organisés une fois par mois. Les Repair'Café sont des lieux de convivialité qui réunissent d'un côté des consommateurs qui souhaitent réparer leurs objets plutôt que d'en racheter des nouveaux, et de l'autre, des experts bénévoles, qui ont une connaissance et une compétence de la réparation dans toutes sortes de domaines. Egalement, des événements tels que bourses aux vêtements, ou des braderies sont organisés régulièrement par le Kiosque. De plus, une friperie a été ouverte sur place.

Ces initiatives permettent de réduire l'empreinte carbone des achats du quotidien, en évitant le prélèvement de nouvelles ressources et en diminuant la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication d'un nouveau produit.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Réaliser une convention entre le Kiosque et la CCVSA, afin de renforcer les actions existantes sur la réparation et la réutilisation de produits d'occasion, afin de limiter l'achat de produits neufs (multiplication des repair-café, services mobiles de vente de produits d'occasion, événements spécifiques, ...)
- 2) Réfléchir à la création de plateformes de récupération de matériaux, où les entreprises pourraient déposer des matériaux récupérables par les particuliers

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • Convention avec le Kiosque dès 2021 • 5 événements supplémentaires favorisant la réutilisation et la réparation 	<p>→ Événements supplémentaires réalisés (Nb)</p>	<p>Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Kiosque					
Partenaire(s) potentiel(s)	CCVSA, Sycodem					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	25 000 € de frais de convention avec le Kiosque					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)						
Financement de l'action						
Retour d'expérience						



Action n°39 : Tendre vers le zéro déchet et améliorer la valorisation de la matière organique

CONTEXTE

Le Kiosque est un centre socioculturel, avec un statut d'association, situé sur la commune de Benet. C'est un lieu de proximité, ouvert à tous qui permet porter les initiatives sociales et culturelles des habitants. Un collectif d'habitants s'est créé au sein du Kiosque, qui travaille sur les thématiques du Zéro Déchet.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Réaliser une convention entre le Kiosque et la CCVSA, afin de renforcer la dynamique « zéro déchets » locale, pour permettre de multiplier les ateliers et les événements ouverts au grand public
- 2) Communiquer auprès du grand public sur les actions positives réalisées par les entreprises, ainsi que sur les ateliers et événements proposés par le Kiosque sur la thématique « zéro déchets » (à travers le bulletin intercommunal par exemple)

OBJECTIFS à l'horizon 2026

- Convention avec le Kiosque dès 2021
- 5 événements supplémentaires favorisant la réduction des déchets

INDICATEURS DE SUIVI

→ Événements supplémentaires réalisés (Nb)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Economies d'énergie
 Production d'énergie renouvelable
 Réduction des émissions de GES
 Captation carbone
 Amélioration de la qualité de l'air
 Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA					
Partenaire(s) potentiel(s)	Kiosque, Sycodem					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	10 000 € de frais de convention avec le Kiosque					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)						
Financement de l'action						
Retour d'expérience						



Action n°40 : Accompagner les entreprises à la réduction de leurs déchets

CONTEXTE

L'ADEME finance une animation gratuite pour accompagner les entreprises à la réduction de leurs déchets. Cette action est proposée par la CCI Vendée.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Proposer aux entreprises volontaires de réaliser un premier diagnostic gratuit

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> Accompagner 30 entreprises Réduire de 10% les déchets des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> → Entreprises accompagnées (Nb) → Estimation des déchets évités (T/an) 	Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCI					
Partenaire(s) potentiel(s)	CCVSA, Sycodem					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	0 €					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)						
Financement de l'action	/					
Retour d'expérience						



Action n°41 : Promouvoir la réparation et le service de proximité avec le dispositif Répar'Acteur

CONTEXTE

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) propose d'accompagner les artisans à réaliser des actions en faveur de l'environnement. Pour cela, les artisans peuvent s'engager dans le réseau Répar'Acteurs, qui promouvoit la réparation et valorise le service de proximité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Réaliser une convention entre la CMA et la CCVSA pour accompagner les artisans volontaires du territoire dans la démarche Repar'Acteurs
- 2) Communiquer sur ce dispositif auprès des entreprises concernées

OBJECTIFS à l'horizon 2026

- Accompagner 20 entreprises

INDICATEURS DE SUIVI

- ➔ Entreprises accompagnées (Nb)
- ➔ Estimation des déchets évités (T/an)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Economies d'énergie
 Production d'énergie renouvelable
 Réduction des émissions de GES
 Captation carbone
 Amélioration de la qualité de l'air
 Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CMA					
Partenaire(s) potentiel(s)	CCVSA, Sycodem					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	10 000 € de convention avec la CMA					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	18 000 € de frais d'animation pour le défi Répar'Acteur (CMA, ADEME)					
Financement de l'action						
Retour d'expérience	CC Pays de La Châtaigneraie					



Action n°42 : Former les artisans à l'utilisation d'éco-matériaux

CONTEXTE

Le développement de l'approvisionnement en produits locaux, permet de limiter les transports et donc de réduire les émissions de Gaz à effet de Serre et la consommation énergétique. Il permet aussi de mieux consommer et surtout de développer des emplois locaux et durables.

Les éco-matériaux, également appelés « matériaux biosourcés » sont des matériaux de construction qui répondent à des critères environnementaux. En effet, ils sont issus d'une production renouvelable (chanvre, paille, ...), recyclables ou réutilisables, sains, performants, ... Des filières de fabrication d'éco-matériaux existent localement : leur utilisation contribue donc à développer des emplois locaux, tout en utilisant des produits à faible impact environnemental.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Réaliser une formation à destination des artisans du bâtiment, en partenariat avec la CAVAC, le PNR Marais poitevin et les acteurs du bâtiment. Cette formation pourrait être financée en partie par la Communauté de Communes
- 2) Les artisans pourront ensuite proposer ces solutions d'isolation à leurs clients

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • 1 formation organisée en 2023 • 25 artisans formés 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Formation réalisée (oui/non) ➔ Artisans formés (Nb) 	<p>Economies d'énergie</p> <p>Production d'énergie renouvelable</p> <p>Réduction des émissions de GES</p> <p>Captation carbone</p> <p>Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>Adaptation au changement climatique</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service habitat)					
Partenaire(s) potentiel(s)	PNR Marais Poitevin, CAVAC, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CAPEB, FFB, DREAL Pays de la Loire, Echobat, DOREMI, Atlanbois					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	10 000 € de frais d'organisation et d'animation de la formation					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	10 000 € de frais d'organisation et d'animation de la formation					
Financement de l'action						
Retour d'expérience						



Action n°43 : Accompagner les propriétaires dans la mise en place de solutions de confort thermique

CONTEXTE

Les vagues de chaleur s'intensifient sur le territoire, notamment l'été, où le confort dans les habitations est altéré. L'installation de systèmes de climatisation se multiplie, alors que ces équipements sont fortement consommateurs d'énergie.

Depuis les années 1990, la Communauté de communes met en œuvre des accompagnements en faveur de l'habitat. Ainsi, depuis 1997, près de 2 000 logements ont bénéficié de conseils et de subventions pour la réalisation de travaux. Depuis 2009, une OPAH a été mise en place sur territoire. Toutefois, l'OPAH ne présente pas, à ce jour, d'accompagnement spécifique sur l'adaptation des logements au changement climatique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Réaliser une convention avec un organisme compétent, afin de mettre en place une permanence pour apporter des conseils aux ménages qui souhaitent améliorer le confort thermique estival de leur logement – attention toutefois à ne pas subventionner les installations de climatisation, énergivores et qui contribuent localement à réchauffer l'air extérieur
- 2) L'accompagnement pourrait être réalisé dans le cadre de l'OPAH, et il pourra aller jusqu'à une visite du logement et/ou le versement de subventions aux ménages
- 3) Sensibiliser les acteurs locaux du bâtiment à cette thématique (architectes, artisans, bureaux d'études, ...) afin d'intégrer les questions d'adaptation aux impacts du changement climatique dès la conception des habitations
- 4) Dans le futur Plan Local de l'Habitat (PLH), prendre en compte l'adaptation au changement climatique

⚠ Point de vigilance environnementale : la mise en place de solutions de confort thermique peut entraîner l'achat de systèmes de climatisation et peut avoir des impacts négatifs sur la consommation énergétique. Les mesures d'évitement, de compensation et de réduction des impacts environnementaux sont précisées dans l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
• 50 projets accompagnés	➔ Projets accompagnés (Nb)	Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service habitat)					
Partenaire(s) potentiel(s)	CAUE					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	15 000 € de frais d'animation et/ou de subventions versées pour l'amélioration					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	50 000 € de frais d'investissement par les ménages dans leur habitat					
Financement de l'action						
Retour d'expérience						



Action n°44 : Mieux connaître les conséquences du changement climatique sur la santé et sensibiliser

CONTEXTE

Les vagues de chaleur et la hausse des températures vont s'intensifier sur le territoire d'ici les prochaines années, ce qui pourrait avoir des conséquences sur la santé, avec comme exemples : allongement des périodes d'exposition aux allergènes, risques de déshydratations et de malaises accrus, développement de maladies transmises par des insectes qui s'acclimateront de mieux en mieux, augmentation des polluants atmosphériques, etc.

Les conséquences du changement climatique sur la santé sont pour l'instant peu connues.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Communiquer et sensibiliser différents publics aux conséquences du changement climatique, en réalisant un événement ou une opération de communication
- 2) Une analyse précise des impacts du changement climatique sur la santé pourra être réalisée dans le cadre du diagnostic du prochain Contre Local de Santé, à travers une analyse « santé-environnementale » locale

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • 1 analyse complémentaire réalisée • 1 événement ou action de communication 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Analyse complémentaire réalisée (oui/non) ➔ Événement/action de communication réalisé(e) (oui/non) 	<ul style="list-style-type: none"> Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA					
Partenaire(s) potentiel(s)	ARS					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	5 000 € de frais d'animation, de communication et de réception					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	/					
Financement de l'action						
Retour d'expérience						



Action n°45 : Identifier et protéger les milieux et écosystèmes fragiles

CONTEXTE

Identifier et protéger les milieux et écosystèmes fragiles face au changement climatique et à ses impacts sur le territoire : inondations, augmentation des températures de l'air, augmentation des températures de l'eau, sécheresses, etc.).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Soutenir les organismes locaux dans leurs actions de protection des milieux et écosystèmes face aux conséquences du changement climatique (LPO, PNR Marais poitevin, etc.)
- 2) Soutenir la réalisation d'un CTEau sur le territoire, intégrant des actions d'adaptation au changement climatique
- 3) Envisager une action avec les acteurs agricoles sur cette thématique
- 4) Proposer des formations, des séances d'éducation à l'environnement sur cette thématique pour sensibiliser les différents publics (agents des communes, adultes, enfants)

OBJECTIFS à l'horizon 2026

- 1 CTEau réalisé sur le territoire
- 1 événement ou action de sensibilisation

INDICATEURS DE SUIVI

- ➔ CTEau réalisé (oui/non)
- ➔ Événement/action de sensibilisation réalisé(e) (oui/non)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Economies d'énergie
 Production d'énergie renouvelable
 Réduction des émissions de GES
 Captation carbone
 Amélioration de la qualité de l'air
 Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	A définir					
Partenaire(s) potentiel(s)	SMVSA, PNR Marais poitevin, Département, communes, acteurs du secteur de l'agriculture, Chambre d'Agriculture					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)						
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	40 000 € d'animation et d'investissements					
Financement de l'action	A définir					
Retour d'expérience						



Action n°46 : Contribuer au programme de restauration des cours d'eau

CONTEXTE

Des actions de restauration des cours sont déjà menées sur le territoire par le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise, dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Ces actions pourraient être soutenues et valorisées, afin d'augmenter la résilience de ces zones face aux impacts du changement climatique (sécheresses, inondations, etc.)

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Soutenir la réalisation d'un CTEau sur le territoire, intégrant des actions d'adaptation au changement climatique pour la restauration des cours d'eau

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET	
<ul style="list-style-type: none"> Intégration des enjeux d'adaptation au changement climatique dans le futur CTEau 	<p>→ Enjeux d'adaptation au CC présents dans le CTEau (oui/non)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique 	

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise					
Partenaire(s) potentiel(s)	Département, Fédération de pêche, associations environnementales					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)						
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)						
Financement de l'action						
Retour d'expérience						



Action n°47 : Mettre en place un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

CONTEXTE

Les futures sécheresses vont fortement impacter la gestion de l'eau du territoire, ce qui pourrait avoir des conséquences sur différents secteurs, notamment :

- le tourisme, avec un risque de perturbation de l'activité des bateliers dans le marais, qui représente le principal attrait touristique du territoire
- l'agriculture, avec un risque de stress hydrique pour l'élevage et les cultures
- les milieux naturels et écosystèmes, avec une multiplication des étiages et assecs, ainsi qu'une dégradation des zones humides et la perturbation des espèces aquatiques

La question de la gestion de l'eau doit être traitée, afin d'anticiper d'éventuels conflits d'usages et les autres conséquences associées. Afin d'améliorer la gestion de l'eau, des réserves de substitution et des quotas de consommation ont été mis en place sur le territoire.

La mise en place d'un PTGE a pour objectif de réaliser un diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels et anticiper leurs évolutions (agriculture, tourisme, milieux naturels, habitants, entreprises, etc.), puis de déterminer un programme d'actions pour atteindre dans la durée un équilibre.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Lancer les études pour la réalisation d'un PTGE, en associant tous les acteurs concernés dans la démarche et définir un programme d'actions (secteurs du tourisme, de l'agriculture, élu, citoyens, associations environnementales, etc.)
- 2) Lancer le programme d'actions du PTGE

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • Terminer le PTGE en 2023, pour une mise en œuvre les années suivantes 	<p>→ PTGE finalisé (oui/non)</p>	<p>Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise					
Partenaire(s) potentiel(s)	CCVSA, acteurs agricoles, acteurs du tourisme, associations environnementales, Agence de l'Eau, Région, Département, EPMP					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	0 €					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	300 000 € d'études Potentiellement plusieurs millions d'euros pour la mise en œuvre du programme d'actions					
Financement de l'action	Agence de l'Eau, Région, Départements, Europe, irrigants					
Retour d'expérience						



Action n°48 : S'assurer du bon état des systèmes de protection des inondations

CONTEXTE

Le risque de crues provoquant des inondations pourrait s'intensifier dans les prochaines années

Des installations de protection face aux inondations (digues) ont été construites il y a plusieurs dizaines d'années sur le territoire, afin de protéger les biens et personnes des inondations. Aujourd'hui, l'état et l'emplacement de ces digues n'a pas été répertorié : l'efficacité de ces équipements face au risque d'inondation n'est pas connue.

La réalisation d'un diagnostic, à travers une étude de danger des digues, permettrait d'améliorer la connaissance du risque et débloquer des fonds permettant la restauration de ces digues.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Améliorer la connaissance des digues en réalisant une étude de danger et un diagnostic intégrant : une analyse des systèmes d'endiguement et des ouvrages existants, une analyse de sécurité des personnes et des biens par une définition des zones protégées et des enjeux (2021-2023)
- 2) Approuver un PPR (Programme de Prévention des Risques – par l'Etat) qui apportera des règles vis-à-vis de l'urbanisme et les préconisations pour réduire la vulnérabilité des enjeux dans le système des digues actuelles (2023)
- 3) Engager un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations – par le SMVSA) pour définir un programme d'actions et les engager à partir de 2025 (2023-2024) – *action 49*

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'étude de diagnostic pour 2023 	<p>➔ Etude de diagnostic réalisée (oui/non)</p>	<p>Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise					
Partenaire(s) potentiel(s)	Région, Départements, Europe, Etat					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	0 €					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	300 000 € d'études					
Financement de l'action	Région, Départements, Europe, Etat, SMVSA					
Retour d'expérience						



Action n°49 : Vérifier la résilience des biens et des personnes face aux inondations

CONTEXTE

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque. La vérification de la capacité des biens et des personnes à s'adapter en cas d'inondation est une première étape de diagnostic, qui permettrait ensuite de débloquent des fonds permettant d'adapter les habitats aux futures inondations, qui risquent de s'intensifier dans les prochaines années

Ce projet peut être mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux. Un premier cahier des charges a été soumis aux services de l'état en 2020, le projet de PAPI est donc déjà initié sur le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Mettre en œuvre les actions du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), définies dans le cadre de l'action 48

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
<ul style="list-style-type: none"> Engager le programme d'actions à partir de 2025 	<p>→ Programme d'actions engagé (oui/non)</p>	<p>Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique</p> <p>○○○ ○○○ ○○○ ○○○ ○○○ ●●○</p>

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise					
Partenaire(s) potentiel(s)	Région, Départements, Europe, Etat					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	0 €					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	Potentiellement plus d'un million d'euros pour la mise en œuvre du programme d'actions					
Financement de l'action	Région, Départements, Europe, Etat, SMVSA					
Retour d'expérience						



Action n°50 : Communiquer vers le grand public sur les actions menées par les agriculteurs

CONTEXTE

215 exploitations agricoles sont présentes sur le territoire, 78% des surfaces du territoire sont agricoles et sur cette surface agricole, 11 % sont conduites en bio.

L'agriculture du Sud-Vendée est pleine d'atouts. Elle est notamment riche par sa diversité, que ce soit la diversité de productions (toutes les filières, animales comme végétales, sont représentées) que la diversité sur son mode de production (agriculture dite "conventionnelle", agriculture bio, agriculture de conservation, agriculture de précision...).

Pourtant, le monde agricole est très mal connu du grand public. Il y a un sérieux manque de communication auprès des citoyens pour expliquer le métier d'agriculteur et éviter l'agribashing qui envahit de plus en plus le monde agricole.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Communiquer auprès du grand public sur la situation actuelle de l'agriculture sur le territoire, via les outils de la Communauté de Communes et via la réalisation de vidéos par la Chambre d'Agriculture
- 2) Montrer en quoi l'agriculture contribue au PCAET en expliquant les actions qui vont être choisies et montrer que l'agriculture est une source de solution dans la captation du carbone
- 3) Organiser des visites de fermes à destination du grand public

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET
• 1 600 habitants touchés par la communication	➔ Habitants sensibilisés (Nb)	Economies d'énergie Production d'énergie renouvelable Réduction des émissions de GES Captation carbone Amélioration de la qualité de l'air Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	Chambre d'Agriculture					
Partenaire(s) potentiel(s)	Agriculteurs, CCVSA					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	3 000 € de frais d'animation, de réception, de convention et de communication					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	5 000 € de frais d'animation et de communication par les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture					
Financement de l'action						
Retour d'expérience						



Action n°51 : Valoriser les initiatives remarquables lors de la remise des trophées annuelle

CONTEXTE

Chaque année, une remise des trophées est organisée par le service Entreprendre en Sud Vendée, afin de récompenser les entreprises du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Dans le cadre du suivi de la réalisation des actions du PCAET, identifier les actions réalisées par les entreprises
- 2) Identifier des prix à remettre dans le cadre de la remise des trophées annuelle (exemples : meilleur projet d'économie d'énergie, meilleur projet de réduction des déchets, etc.)

OBJECTIFS à l'horizon 2026

- Au moins une récompense attribuée chaque année

INDICATEURS DE SUIVI

→ Récompenses attribuées (Nb)

LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Economies d'énergie
 Production d'énergie renouvelable
 Réduction des émissions de GES
 Captation carbone
 Amélioration de la qualité de l'air
 Adaptation au changement climatique



Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service Entreprendre en Sud-Vendée)					
Partenaire(s) potentiel(s)	Clubs d'entreprises locaux					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	0 €					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	0 €					
Financement de l'action	/					
Retour d'expérience						



Action n°52 : Valoriser les autres actions menées dans le PCAET

CONTEXTE

Plus d'une cinquantaine d'actions sont envisagées dans le cadre du PCAET et de nombreux acteurs du territoire sont impliqués. Le grand public n'a pas forcément connaissance de l'ensemble des actions réalisées par les acteurs du territoire et celles-ci pourraient être valorisées via divers moyens de communication.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Identifier une stratégie de communication pour chaque action réalisée dans le cadre du PCAET, en utilisant les outils de communication de la Communauté de commune : bulletin intercommunal, lettre d'info interne, relai aux élus, relai aux mairies, presse, réseaux sociaux, etc.

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET												
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur chaque action réalisée 	<p>➔ Actions ayant bénéficié d'une communication (%)</p>	<table> <tr> <td>Economies d'énergie</td> <td>○ ○ ○ ○</td> </tr> <tr> <td>Production d'énergie renouvelable</td> <td>○ ○ ○ ○</td> </tr> <tr> <td>Réduction des émissions de GES</td> <td>○ ○ ○ ○</td> </tr> <tr> <td>Captation carbone</td> <td>○ ○ ○ ○</td> </tr> <tr> <td>Amélioration de la qualité de l'air</td> <td>○ ○ ○ ○</td> </tr> <tr> <td>Adaptation au changement climatique</td> <td>○ ○ ○ ○</td> </tr> </table>	Economies d'énergie	○ ○ ○ ○	Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○ ○	Réduction des émissions de GES	○ ○ ○ ○	Captation carbone	○ ○ ○ ○	Amélioration de la qualité de l'air	○ ○ ○ ○	Adaptation au changement climatique	○ ○ ○ ○
Economies d'énergie	○ ○ ○ ○													
Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○ ○													
Réduction des émissions de GES	○ ○ ○ ○													
Captation carbone	○ ○ ○ ○													
Amélioration de la qualité de l'air	○ ○ ○ ○													
Adaptation au changement climatique	○ ○ ○ ○													

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA (service environnement)					
Partenaire(s) potentiel(s)	Acteurs concernés par les actions réalisées					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	0 €					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	0 €					
Financement de l'action	/					
Retour d'expérience						



Action n°53 : Animer, suivre et évaluer le PCAET

CONTEXTE

Afin de favoriser une bonne réussite du PCAET et de ses objectifs, il est nécessaire d'animer le plan tout au long des 6 années et de suivre les actions portées par chaque acteur du territoire. Il est également important de continuer à communiquer sur le plan, notamment auprès des nouveaux élus afin de favoriser une bonne appropriation des enjeux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Mobiliser les nouveaux élus autour du PCAET et créer des supports de communication attractifs autour du projet (*action déjà engagée*)
- 2) Suivre la progression des actions grâce aux indicateurs de suivi, entretenir la mobilisation des services et de l'ensemble des acteurs du territoire, avec notamment un COTECH et un COPIL annuel, ainsi que l'organisation de réunions publiques et/ou d'ateliers participatifs
- 3) Rester en veille des financements possibles à la réalisation des actions du PCAET (nouveaux appels à projets, subventions, contrats territoriaux, etc.)
- 4) Vérifier l'efficacité des actions réalisées et maintenir le cap sur les objectifs fixés

OBJECTIFS à l'horizon 2026	INDICATEURS DE SUIVI	LIENS AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET												
<ul style="list-style-type: none"> • 100% des actions réalisées et objectifs atteints 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Actions réalisées (%) ➔ Objectifs atteints (%) 	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: right;">Economies d'énergie</td> <td style="text-align: center;">○ ○ ○ ○</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Production d'énergie renouvelable</td> <td style="text-align: center;">○ ○ ○ ○</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Réduction des émissions de GES</td> <td style="text-align: center;">○ ○ ○ ○</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Captation carbone</td> <td style="text-align: center;">○ ○ ○ ○</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Amélioration de la qualité de l'air</td> <td style="text-align: center;">○ ○ ○ ○</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Adaptation au changement climatique</td> <td style="text-align: center;">○ ○ ○ ○</td> </tr> </table>	Economies d'énergie	○ ○ ○ ○	Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○ ○	Réduction des émissions de GES	○ ○ ○ ○	Captation carbone	○ ○ ○ ○	Amélioration de la qualité de l'air	○ ○ ○ ○	Adaptation au changement climatique	○ ○ ○ ○
Economies d'énergie	○ ○ ○ ○													
Production d'énergie renouvelable	○ ○ ○ ○													
Réduction des émissions de GES	○ ○ ○ ○													
Captation carbone	○ ○ ○ ○													
Amélioration de la qualité de l'air	○ ○ ○ ○													
Adaptation au changement climatique	○ ○ ○ ○													

Réalisation de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pilote de l'action	CCVSA					
Partenaire(s) potentiel(s)	Tous les acteurs du territoire (citoyens, élus, entreprises, etc.)					
Coût de l'action sur 6 ans (pour la CCVSA)	138 000 € de frais de fonctionnement pour le financement de 0,5 ETP					
Coût de l'action sur 6 ans (autres acteurs)	Financement par le Sydev du poste de chargé de mission PCAET à 30% jusqu'en novembre 2021					
Financement de l'action	27 600 € - <i>hypothèse 20% de subvention via le Sydev ou d'autres organismes</i>					
Retour d'expérience	Vendée Grand Littoral Agglo 2B					